

SOMMAIRE

2	Liste des adhérents du GRHIN au 1/7/81	GRHIN
3	Présentation	GRHIN
4 – 4	Liste des archives du GRHIN au 1/7/81	GRHIN
6 – 20	Les moulins du <i>Bandiat</i>	(Collectif)
21 – 23	Au temps du subdélégué Duboffrand	R. Bouet
24 –	Une opération de lithotomie en 1770 par un chirurgien de Mareuil	R. Bouet
25 – 34	Le château de <i>Piégut</i>	Mlle Mousnier
35 – 38	Notes sur la cure de <i>Nontron</i> et ses curés du XVIe au XVIIIe siècles	R. Bouet
39 – 43	Les <i>Bernardières</i>	M. Perrard
44 – 46	Poésies intimes de C. Chabaneau	Mme Clavaud
47 – 54	Autour d'une prescription médicale à <i>Javerlhac</i> en 1680	Mme Plazer

Planches

8/9	Carte des moulins du <i>Bandiat</i>
12	Activités de forge au temps jadis
17	Au service d'un bas-fourneau
27	Tour de <i>Piégut</i> (vue générale)
30	Tour de <i>Piégut</i> (vue rapprochée)
52	Clystère

N. B. : Les articles publiés dans ce présent bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Nontron, juillet 1981

LISTE DES ADHÉRENTS DU GRHIN AU 1^{ER} JUILLET 1981

1- M. AGARD Pierre	Paris	42- Mme HERIARD	Rudeau-Ladosse
2- M. AGARD-LAFON	St-Pardoux-la-Rivière	43- M. HODGSON	St-Estèphe
3- Mlle AYMARD	Périgueux	44- M. HUSSON	Le Bourdeix
4- M. BARDOULAT	Piégut-Pluviers	45 M. JARDRY	Nontron
5- M. BARTHELEMY	Nontron	46- M. JESBERGER	Toulouse
6- Mme BATTUT	Nontron	47- M. JOIN	Nontron
7- Mme BEAUNE	Razac	48- M. JOUIN	St-Astier
8- M. BELLY	Javerlhac	49- Mme LAFARGE	Nontron
9- M. BESSE	Meudon	50- M. LAFOREST	Teyjat
10- M. BIOULAC	St Barthélemy	51- Mme LANARD Guy	St-Pardoux-la-Rivière
11- M. BLANC	Paris	52- M. LAPEYRONNIE	St-Martial-de-Valette
12- M. BONNIN	Angoulême	53- Mme LAPOUGE Denise	Nontron
13- Mlle BONTEMPS	Javerlhac	54- Mme LAPOUGE Marie	Le Bourdeix
14- M. BOST	St-Paul-la-Roche	55- Mme LAVIGNE	Javerlhac
15- M. BOUET	Nontron	56- M. LE CAM	Nontron
16- Mme BOURDIOL	Nontron	57- Mme MARTIAL	Javerlhac
17- M. BRIERE de L'Isle	Teyjat	58- M. MARTY	Nontron
18- Mlle BRUDER	St-Sulpice-de-Mareuil	59- Mlle MASSEVY	Nontron
19- Mlle BRUGER	Nontron	60- M. MAUDET	Javerlhac
20- Mlle BUFFET	Nontron	61- M. MAZEAU	Noiseau
21- M. CHAMOULEAUD	Nontron	62- Mme MOREAU Jean	Nontron
22- M. CHAPERON	Nontron	63- M. MOREL	Abjat-sur-Bandiat
23- Mme CLAVAUD	Nontron	64- Mlle MOUSNIER	Piégut-Pluviers
24- Mme COCARD	Nontron	65- Mme MOUSNIER-LOMPRES	Nontron
25- M.COQUET du Sablon	Nontron	66- M.PELPEL	Javerlhac
26- Mme CORNUT	St-Martial-de-Valette	67- M. PERRARD	Champeau
27- M. DEBIDOUR	Paris	68- M. PLACAIS	Brantôme
28- M. DELAVALLADE	Piégut-Pluviers	69- Mme PLAZER	Savigny sur Orge
29- M. DOUCET	Nontron	70- M. PORTANIER	Le Bourdeix
30- Mme DUCLAUD	Le Bourdeix	71- M. PORTE	St-Martin-le-Pin
31- Mme DUCOURTIEUX	Nontron	72- M. POUPEAU	Nontron
32- M. DURAND	Abjat-sur-Bandiat	73- M. REIX	Cherveix-Cubas
33- M. DURIEUX	Périgueux	74- Mme REYDY	St-Martial-de-Valette
34- M. FAUREL	Antony	75- Mme ROBERT	Nontron
35- M. FEUILLAIS	Nontron	76- Mme ROUANNE	Paris
36- M. FOURNIOUX	Milhac-D'Auberoche	77- Mme de RUFFRAY	Périgueux
37- M. GALY	Nontron	78- M. de SAINT-CERNIN Lionel	Périgueux
38- Mme GASQUETON	Lussas	79- M. THIBAUD	Nontron
39- Mme GORSE	Nontron	80- Mlle TRUFFIER	Nontron
40- Mme de St-MARTIN	St-Martial-de-Valette	81- M. TRUFFIER Jacques	Nontron
41- Mlle HERIARD	Cognac	82- Mme VIONNET	St-Martin-le-Pin

ET DE DEUX...

Certains ont bien voulu exprimer le vœu de voir au plus tôt le N° 2 de ces Chroniques succéder au N° 1, paru en février 1981.

Nos archives sont encore assez riches pour vous proposer aujourd'hui ce deuxième numéro, encore a-t-il fallu le temps et les bonnes volontés pour le réaliser.

L'accueil fait au premier numéro dont 200 exemplaires ont été rapidement épuisés, nous laisse espérer que les 250 de ce N° 2 seront aussi rapidement « enlevés ». Pour cela nous comptons sur tous nos adhérents, mais aussi sur tous nos amis nontronnais pour qui l'amour du pays n'est pas un vain mot.

En plus des articles qui vous sont présentés, nous avons pensé vous donner dans ce deuxième numéro comme un certain bilan de notre groupe, et cela, simplement par la liste de nos adhérents et celle de nos archives. Deux listes qui ne sauraient aller l'une sans l'autre. Ce sont en effet nos adhérents qui, par leurs communications, leur présence aux séances mensuelles, l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui touche l'histoire locale, ont permis que ces archives se soient ainsi constituées. Et ces dernières, nous sommes heureux de les mettre à la disposition de tous les amis du Nontronnais, adhérents ou non de notre groupe.

Nous rappelons en terminant que les séances mensuelles du GRHIN ont lieu tous les premiers jeudis de chaque mois de 20 h 30 à 22 h 30 (précises) au 1 rue de la Croisette à Nontron ; et que tous, adhérents ou pas, y sont toujours les bienvenus.

Alors, peut-être, à un de ces soirs ... ?

Le GRHIN
Juillet 1981.

ARCHIVES DU GRHIN AU 1^{ER} JUILLET 1981

1- Enfants trouvés à Nontron dans la 1 ^{ère} partie du XIXe siècle	M. Bouet
2- Enfants trouvés	Mme Battut
3- Evolution de la population dans la commune de Nontron	M. Join
4- Site Gallo-romain de Nontronneau – campagne 1976	M. Le Cam
5- Eglises de Nontron	M. Bouet
6- Les métiers à Nontron au XIXe siècle	Mme Thibaud
7- L'ancienne industrie du fer en Nontronnais	Mme Clavaud
8- Copie de 9 mss sur la vie religieuse à Etouars (1842-1884)	M. Le Cam
9- Note sur Camille Chabaneau	Mme Thibaud
10- Monnaies en Nontronnais	M. Chaperon
11- Les moulins du Bandiat	MM. Jardry, Durand, de Prévost, Thibaud, Belly
12- Notice sur les parlementaires nontronnais	Mme Battut
13- Projet de Chemin de fer Limoges – Angoulême par Carnot (1868)	Mme Battut
14- Nomination d'un instituteur à Javerlhac en 1836	Mme Martial
15- Note sur le canon de Forge-Neuve	M. Maudet
16- Le Marquis de Montalembert	M. Maudet
17- Disparition des ruines du château de Nontron	Mme Battut
18- Le loup de Saint-Estèphe	M. Bouet
19- A la claire fontaine de Nontron (1754-1778)	M. Bouet
20- Vie quotidienne en Périgord	M. Join
21- Hôpital de Nontron : legs et aliénations	Mme Clavaud
22- Notice sur A. Debidour	M. Debidour
23- Voyages en France par Ardoin-Dumazet	Mme Clavaud
24- Sommaire AD 24 séries B et E	M. Reix
25- Sommaire du Registre des délibérations de Nontron n°1	M. Bouet
26- Minicassette conférence sur Camille Chabaneau	M. Fournier
27- Poésies intimes de Camille Chabaneau	Mme Clavaud
28- Minicassette conférence sur les forges du Nontronnais	M. Pijassou
29- Les Carnot	M. Bourdiol
30- Opération de lithotomie à Mareuil en 1770	M. Bouet
31- La poste à Nontron jusqu'en 1849	M. Chaperon
32- Sommaire du Registre des délibérations de Nontron n°2	Mlle Massevy
33- Sommaire du Registre des délibérations de Nontron n°5	Mme Battut
34- Sommaire du Registre des délibérations de Nontron n°3	Mme Clavaud
35- La poste ; routes et chemins en Nontronnais	Mme Thibaud
36- La Nontronite	Mme Battut
37- Hôpital de Nontron : travaux	M. Jardry
38- Direction de l'hôpital de Nontron	M. Bouet
39- Les Bernardières	M. Perrard
40- Château et Seigneurs de Javerlhac	M. Belly
41- Caisse d'épargne de Nontron	Mme Lafarge
42- Guérisseurs et remèdes de jadis	M. Doucet
43- Notes sur Javerlhac	MM Martial et Bontemps
44- Les loups en Nontronnais	M. Marbeck
45- Antonin Debidour	M. Debidour
46- Pratiques superstitieuses en Nontronnais	Mme Plazer
47- J.B. Joseph Verneilh-Puyrazeau	M. Drago
48- Château de Nontron des origines à la fin du XIIIe siècle	Mme Battut
49- La Renaudie	M. Durieux
50- Index des noms de personnes de la monographie de Ribaud de Laugardière	M. Bouet
51- Escalier découvert Place Paul Bert	M. Chamouleaud
52- La poste à Nontron de 1849 à 1876	M. Chaperon
53- Chemin de fer du Queyroix à Nontron	M. Reix
54- Petite histoire de Thame	Mme Plazer
55- Hôpital de Nontron : Budget	Mme Clavaud
56- Nontronneau : campagne de fouilles 1979	M. Le Cam
57- Lettre de l'abbé Lafaye (1853)	M. Bouet
58- Le Nontronnais autour de 1820	M. Doucet
59- Château et Seigneurs de Javerlhac (suite)	M. Belly

60- Le château de Piégut	Mlle Mousnier
61- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815	Mlle Masseur
62- Sommaire d'archives privées de M. Lionel de Saint-Sernin	Mme Battut
63- Monographie de Ribaud de Laugardière : d'une édition à l'autre	Mme Clavaud
64- Saint-Pardoux-la-Rivière des origines à 1300	M. Agard-Lafon
65- Chemins de fer en Nontronnais : projets non réalisés	M. Reix
66- Vie rurale en Nontronnais au début du XXe siècle	M. Dupuy
67- Autour d'une prescription médicale de 1680	M. Plazer
68- Les dix dernières années de Du Guesclin	M. Perrard
69- Photos de la sortie du GRHIN du 20/7/1980	M. Pelpel
70- Photocopie de la forêt de Nontron AD 64 (E 817)	M. Portanier
71- Les bonnes fontaines	M. Doucet
72- Les gisants de l'église de Javerlhac	M. Belly
73- Jean Allafort	M. Belly
74- Minicassette de F. Debidour sur Antonin Debidour du 28/1/1980	M. Debidour
75- Site gallo-romain de Nontronneau : campagne 1980	M. Le Cam
76- Sur les traces de Burgou	M. Thibaud
77- Piégut : ses marchés – son tramway	Mlle Mousnier
78- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan	M. Belly
79- Index des noms de personnes et de lieux des archives privées de M. Brière de L'Isle	M. Brière de L'Isle
80- Pierre Fernand Desmoulin, peintre et graveur	Mme Battut

La liste de ces archives porte témoignage des activités du GRHIN jusqu'à ce jour ; elle veut aussi indiquer tout le soin que notre groupe met à conserver ces documents de valeur inégale, mais tous susceptibles d'intéresser des Nontronnais.

En la publiant ici, nous pensons à tous ces « vieux papiers » perdus dans des bibliothèques ou des greniers nontronnais, peut-être à la merci des souris, à moins qu'une succession ou un déménagement les vouent à « Goulat » (la Géhenne de Nontron).

Aussi nous voudrions, une fois encore, demander à tous les Nontronnais qui possèdent des vieux papiers de bien vouloir nous les confier, ne serait-ce que pour établir un bref sommaire ou même en faire profiter tout le monde en les publiant dans une prochaine Chronique.

Le GRHIN

LES MOULINS DU BANDIAT

Le *Bandiat*, né dans les terres granitiques de la *Haute-Vienne*, sort de l'étang de *Ballerand* et descend vers *Nontron*, à la coupure des terrains anciens et des calcaires secondaires recouverts d'alluvions tertiaires. Il s'étend dans une vallée plus accueillante qui va s'élargissant jusqu'à la *Charente*. Vers *Saint-Constant*, il disparaîtra dans le sol calcaire de la *Charente* pour reparaître aux sources de la *Touvre*, phénomène curieux qu'il partage avec la *Tardoire*.

Tout son cours périgourdin, d'une longueur de 35 km 420 m s'effectue en Nontronnais. Sur ces 35,420 km, il passe de la cote 210 à la cote 115. Depuis toujours, les hommes ont cherché à profiter de la force motrice que représentait cette dénivellation pour installer des barrages et y construire des moulins à grain, à huile, à foulon, à fer. La carte de Belleyme datant de l'Ancien Régime, signale 32 barrages dans la région nontronnaise.

Les chutes d'eau ont une hauteur variant de 1,25 m à 2 m, un débit d'étiage de 0,350 à 0,400 m³, un débit moyen annuel de 1000 à 1200 l.

Elles ont toutes à peu près subsisté jusqu'à nos jours. Elles s'égrènent le long du *Bandiat* dissimulées sous la végétation.

Les bâtiments qui les accompagnaient ont parfois entièrement disparu ; ceux qui subsistent ont abandonné leur destination première. Il semble qu'il soit temps d'en retrouver le souvenir avant que tout vestige n'en soit aboli.

Bien que leurs destinations aient été différentes et que le nom de « moulins » ne convienne, en principe, qu'à ceux qui moulaient le grain ou pressaient l'huile, et le nom de « forges » à ceux qui travaillaient le fer, comme ils ont à différentes reprises servi à l'un et l'autre usage, on a coutume de leur donner le nom générique de « moulins ». Sous ce vocable, les documents d'archives que l'on peut consulter, en font remonter l'origine à une date immémoriale.

On pourrait diviser les barrages du *Bandiat* en trois catégories :

1) Les barrages du *Haut-Bandiat*.

Ils servaient le plus souvent aux forges ; c'est à dire que leurs propriétaires y transformaient la fonte en fer – dur ou mou – et qu'ils forgeaient ce fer pour en faire des outils et des ustensiles.

La difficulté d'accès de ces vallées encaissées autorisait cependant le transport d'une matière première relativement peu encombrante et la forêt environnante leur fournissait le combustible. La production annuelle, pour chacun, était d'environ 500 quintaux de fer. Ces forges ont toutes disparu après 1860.

Certaines se sont reconverties, pour quelque temps, comme paillerie ou comme moulin à grain, presque folkloriques, durant les deux dernières guerres.

2) Les barrages du *Moyen-Bandiat*, tout autour de la motte de *Nontron*.

Ils semblent avoir actionné uniquement des moulins à grain : froment et méteil, auxquels était souvent adjointe la presse à huile.

Au temps où chacun, dans une région agricole cuisait, avec la farine de son propre blé, son pain au four de sa maison, les moulins devaient être nombreux et les clients y affluaient les jours de foire. Ces seize moulins sont parmi les mieux conservés.

Comme minoterie ou concassage d'aliments pour le bétail, ils ont gardé jusqu'à nos jours, une ombre de leur destination première.

Enfin, étant situés près de *Nontron* et des voies de communication, ils se sont facilement transformés en usines modernes, notamment de chaussons.

3) Les derniers barrages du Nontronnais, installés en aval sur le *Bandiat*.

Ils représentent l'élément historique le plus intéressant de la région. Ils ont actionné non seulement des forges, mais des hauts-fourneaux. Situés dans une vallée large, ces hauts-fourneaux étaient facilement approvisionnés en minerai par les incessants charrois des paysans de la région, qui trouvaient « la mine » sur leurs terres.

Le minerai fondu en fonte alimentait leur affinerie et celles des environs.

Enfin la proximité de *Ruelle*, le grand centre des canons de marine, encouragea les maîtres de forge à se lancer – avec un succès éphémère – dans la fonte des canons.

Ce fut une période brève d'une intense activité industrielle, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

On fondait dans chaque établissement 7000 quintaux de « gueuses » et 900 quintaux d'acier. Il y avait à la forge de *La Mothe*, dix moules à canon ; cent dix ouvriers à la forge de *Jommelières*.

Les hauts-fourneaux s'arrêtèrent après la Révolution ; les forges avant 1900. Il reste de beaux vestiges de ces différents établissements : roues à palettes, soufflets, cuves, creusets...

Les touristes, amateurs du passé, peuvent les admirer car les propriétaires acceptent aimablement de les laisser visiter.

1) Le moulin de Monfraulet

Le moulin de *Monfraulet* qui, d'après **Cassini** s'appelait autrefois « *Masfraulet* » est situé sur le versant nord d'un éperon qui domine un joli site dans une large boucle du *Bandiat*.

Situé à 3 km environ du village d'*Abjat*, on y accède par un chemin communal traversant les hameaux des *Lautas* et des *Granges*.

L'eau qui actionnait le moulin, ou plutôt les moulins, car ils en existait trois, échelonnés sur la pente, était captée dans la gorge à 800m en amont, grâce à un barrage en pierres sèches.

Selon leur emplacement sur la pente, les trois bâtiments abritant chacun un moulin, étaient dénommés moulin « d'en haut », moulin « du milieu », moulin « d'en bas ».

Un acte notarial, en date du 10 octobre 1907, rédigé par Me **Perot**, notaire à *Abjat*, donne le nom de **Jean Priuret**, meunier et fait référence à un acte précédent du 18 décembre 1897.

Le moulin *Monfraulet* a fonctionné jusqu'après la 1^{ère} guerre mondiale et fut remis partiellement en route sous l'occupation de 1940-44. Il a fait place depuis une dizaine d'années à un camping.

Les propriétaires sont MM. **Abel** et **Lucien Guillaume**, d'*Aulnay-sous-Bois* (93600).

2) Le moulin de la Charelle

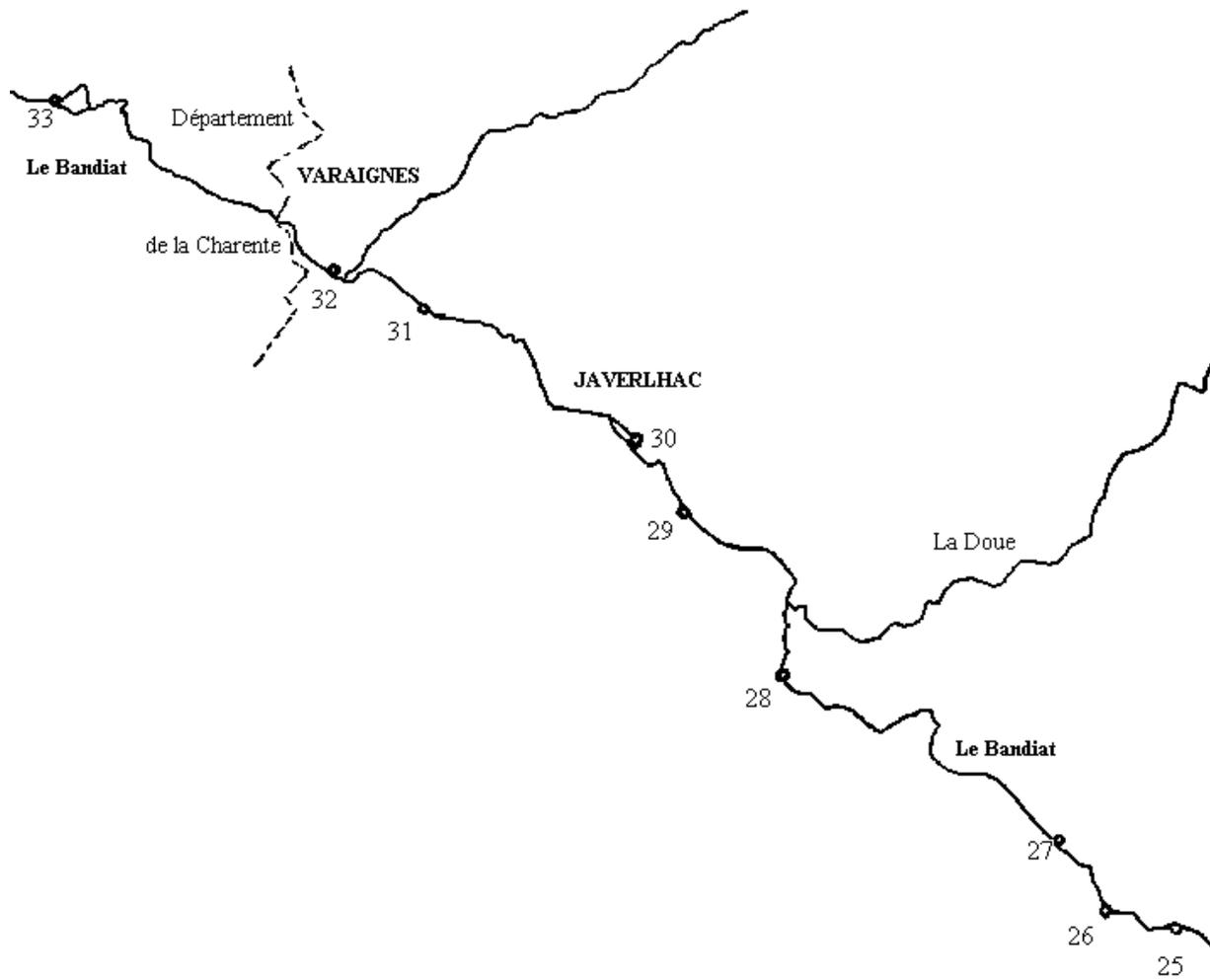
A 1 km environ au N.O. d'*Abjat*, sur le CD. 96 en direction de *Piégut*, on découvre sur la droite, avant de franchir la rivière, le moulin de la *Charelle* construit au confluent du *Bandiat* et du ruisseau de *Grospuy*.

Aucune date n'a pu être relevée qui aurait permis de déterminer avec précision l'époque de construction du moulin ; certains anciens habitants de la commune la situent, sous toutes réserves, au XVII^e siècle.

Il a fait l'objet, le 17 janvier, d'une vente par licitation, par les soins de Me **Bigaud**, avoué à *Nontron*.

Le moulin qui a fonctionné normalement jusqu'en 1940, puis clandestinement jusqu'en 1944, a connu, après la Libération, un regain d'activité pour le concassage des grains et la nourriture du bétail.

Il s'est tu définitivement en 1956. Le propriétaire actuel est M. **J. Drieux**, *La Charelle*, *Abjat-sur-Bandiat*, 24300.



Cne de Lussas-et-Nontronneau

25 – Villejalet

26 – Beauvais

Cne de Saint-Martin-le-Pin

27 – Ars

Cne de Javerlhac

28 – Jommelières

29 – Javerlhac

30 – Forge Neuve

31 – Forge de La Chapelle

Cne de Varaignes

32 – Le Grand Moulin

33 – La Mothe

Cne Abjat-sur-Bandiat

- 1 – Masfraulet
- 2 – La Charelle
- 3 – Chantecor

Cne d'Augignac

- 4 – Chez Pey
- 5 – Manzac

Cne de Savignac-de-Nontron

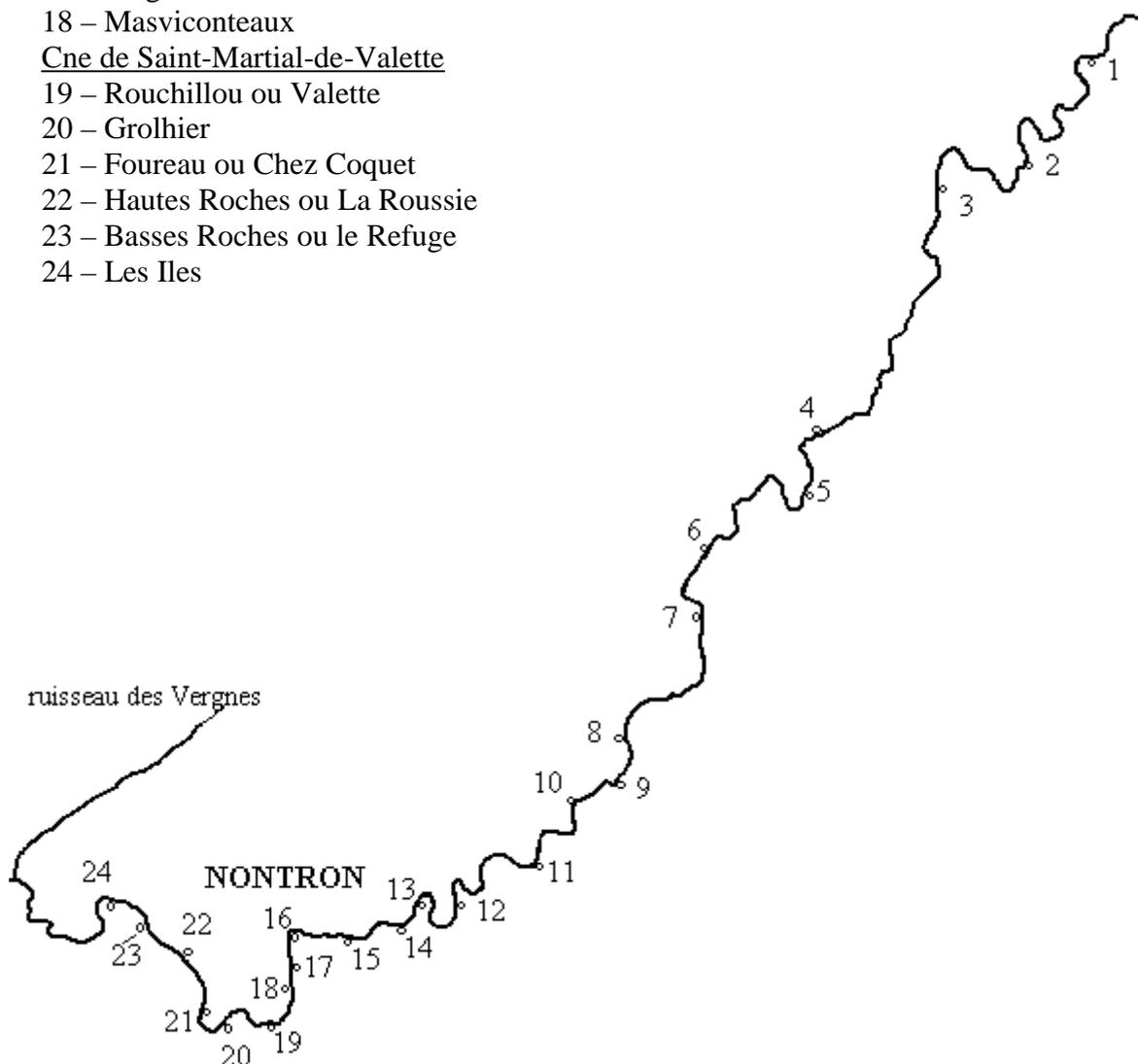
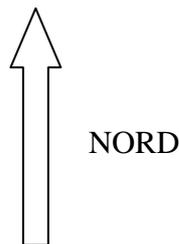
- 6 – Chez Baillot
- 7 – Forge Basse
- 8 – Lavenaud
- 9 – Brouillaud

Cne de Nontron

- 10 – Puyrigard ou Chez le Maire ou Les Malinaux
- 11 – Lamandeau
- 12 – Bord ou Chez Ranveau ou Chez Cadet
- 13 – Moulin Blanc ou Lambretin
- 14 – Messine ou Lapèche
- 15 – Puysséché
- 16 – La Nauve ou La Noue
- 17 – Magnac
- 18 – Masviconteaux

Cne de Saint-Martial-de-Valette

- 19 – Rouchillou ou Valette
- 20 – Grolhier
- 21 – Foureau ou Chez Coquet
- 22 – Hautes Roches ou La Roussie
- 23 – Basses Roches ou le Refuge
- 24 – Les Iles



3) Le moulin de Chantecorps

Le moulin de *Chantecorps* qui, d'après **Cassini** s'appelait autrefois « *moulin de Chante Coq* », était aussi dénommé « *Moulin de Chante Cor* ».

On y accède à partir du village de *Puyzillout* au S.O. d'*Abjat* par un chemin d'exploitation de 1500m environ. Le moulin est bâti « les pieds dans l'eau ».

En 1872, suivant acte de Me **Sarlange**, notaire à *Saint-Barthélemy* du 16 octobre 1872, le nom du plus ancien propriétaire connu est le sieur **Pierre Thévenot**, dit « le Grenadier », né en 1760 et décédé à *Chante Cor* en 1853, foulonnier de son état. Il devait son surnom au fait qu'il aurait servi dans les rangs de la Grande Armée de **Napoléon 1^{er}**, lors de la désastreuse campagne de *Russie* en 1812. Il était propriétaire du moulin en vertu de titres réguliers remontant à plus de trente ans.

Le moulin, nommé dans l'enquête sur les moulins en date de l'an II de la République, a fonctionné normalement jusqu'en 1960, avec une période clandestine sous l'occupation allemande de 1940-1944, ce qui avait causé des désagréments au meunier de l'époque et à sa clientèle nocturne.

L'actuel propriétaire est M. **Daniel Domont**, 60 Bd *Beaumarchais*, Paris.

4) Le moulin de Chez Pey

Situé sur la commune d'*Augignac*, *Chez Pey*, diminutif de « chez Pierre », est encore appelé moulin du *Bouchage*. Il est vraisemblable que ce moulin a appartenu à la comtesse d'**Aydie**, propriétaire en 1766 des forges de *Laveneau* et de *Forge-Basse* – en aval de *Chez Pey*. Au début du siècle, il appartenait au marquis de **La Garde** qui l'a vendu à M. **Pierre Laforge** – depuis il est à la famille – actuel propriétaire M. **Jean Laforge**, maire d'*Augignac*.

Ce moulin est le mieux conservé de ceux que nous avons visités. Il est composé de 2 parties séparées par une chute de 1,25m et la roue à aubes ; il existait une deuxième roue dont on voit l'emplacement.

La partie la plus ancienne jouxte la maison, c'est le moulin à farine. On y voit 2 meules, l'une à froment, l'autre à céréales secondaires. Elles sont en silex meunier (pierre meulière). Elles viennent de *Masfraulet* (1947) et ont 145 cm de diamètre.

Dans la partie construite en 1856, on faisait l'huile et le cidre. Le matériel utilisé existe encore :

- meule à écraser les noix, (vient du moulin de *Rhins*)
- meule horizontale, sotre, et verticale ; « valet »,
- poêle : grande chaudière à chauffer les cerneaux, presse à huile.

Le moulin à graines est plus récent. Il concassait les oléagineux : colza, tournesol, rase, oeillette, rapes, marteaux, piochons, palette de bois.

Le moulin a fonctionné jusqu'en 1966.

Chaque année, l'actuel propriétaire fait tourner le moulin pour une journée de fête folklorique.

5) Le moulin de Manzac

Situé sur la commune d'*Augignac*, cette forge existe de « temps immémoriaux ».

Au XVIII^e siècle, elle est exploitée par le sieur **Agart**, propriétaire M. **Ducluzet de la Chabrerie** de *Périgueux*. Elle est située sur le territoire de M. **Trion de Panvilliers**, seigneurie de *Legurat* ; elle appartient ensuite au sieur **Eriaud d'Haumont**. On ne sait jusqu'à quelle date elle fut exploitée ; sans doute vers 1900. Il est probable qu'elle ne fut jamais transformée en moulin.

Au début de ce siècle, le propriétaire était M. **Basset**, Mme **Lavoix** de *Piégut* en hérita et transforma le local en conserverie de cèpes.

6) Le moulin de Chez Baillot

Situé Sur la commune de *Savignac-de-Nontron*, ce moulin existait peut-être lorsque vers 1500, **N. Faure** dit **Baillot** devint le 1^{er} maître de forge de *Chez Baillot*. Cette forge a fonctionné jusqu'au XIXe siècle. Le moulin a fonctionné jusqu'en 1915.

Avant 1851 le propriétaire connu est M. **J.B. Fioren des Places**, qui le lègue à sa femme **Agathe Pastoureau**. Leur fille, Mme **de Lamberserie** en hérite et le vend à M. et Mme **Brilhouet**. Ceux-ci, le 16 mai 1880 le revendent à **Martial Laforge**, meunier de *Chez Pey*. En 1882, il est attribué à **Pierre Laforge** fils aîné du précédent, il passe ensuite à son gendre M. **Jean Delage** ; en 1920, M. **Paul Nouhaud**, époux de Mme veuve **J. Delage** le revend à M. **Beauzethier**. En 1956 un incendie détruit complètement le moulin. Monsieur **Meyleu**, l'actuel propriétaire depuis 1957 en a fait une jolie résidence secondaire.

7) Le moulin de Forge-Basse

Située sur la commune de *Savignac-de-Nontron*, « cette forge existe de temps immémoriaux ».

Au XVIIIe siècle elle est sur le territoire de la comtesse d'**Aydie**. On y fabrique des poêles. Elle appartient au sieur **Mazière** dit **Laforest** qui l'exploite lui même.

Il semble que cette forge n'est jamais été transformée en moulin, arrêt en 1868. La famille d'**Harcourt** en est restée propriétaire jusqu'après la guerre de 1940. L'actuelle propriétaire est Madame **Lebeuf** née **Castel**, qui a transformé l'ancienne demeure du maître de forge en résidence secondaire.

8) Le moulin de Lavenaud

Située sur la grande courbe du *Bandiat* cette forge, en amont de *Brouillaud* appartient à la comtesse d'**Aydie**. Elle est appelée « sous *Brouillaud* ».

De 1766 à 1771, elle est exploitée par **Pierre Lameyrie** en même temps que *Brouillaud* et *Forge-Basse*.

De 1789 à 1811, **Pierre Agard** exploite *Lavenaud* et *Chez Baillot*. Le travail cesse progressivement entre 1815 et 1868. En 1920, Monsieur **Agard** installe une turbine qui procure l'éclairage à *Brouillaud*. *Lavenaud* est un barrage d'appoint. Le propriétaire actuel est Monsieur **Grangier**, gendre **Agard**.



Activité de forge au temps jadis

9) le moulin de Brouillaud

Le moulin de Brouillaud ou Chez Brouillaud existe depuis des temps immémoriaux. Territoire de la Comtesse d'**Aydie**, paroisse de *Savignac*, il est signalé comme moulin par acte de 1314 et remplacé par une forge exploitée en 1652 par **Antoine Lapouge**.

De 1483 à 1652 : propriété des d'**Aydie**.

1652 : propriété de **Lapouge**.

En 1736, affermé par **Bernard de Javerlhac** seigneur de *Savignac*, il est signalé moulin à blé.

De 1747 à 1789 : **Laforest, Lameyrie, Agard**.

1789 : à partir de cette date, *Brouillaud* ou *Chez Durous* est exploité par **Agard**, cadet, pour **M. Duvernois**.

Tout travail de forge cesse à *Brouillaud* en 1868 (entre 1815 et 1868)

De ces dates à nos jours le moulin appartient à la famille **Agard**.

M. Agard y installe une paillerie en 1890 qui fonctionna jusqu'en 1952.

En 1920, une turbine assure force motrice et éclairage.

En 1952, fermeture de la paillerie.

Propriétaires actuels : M. et Mme **Grangier** (fille **Agard**).

10) Le moulin de Puyrigard

ou Sous Puyrigard ou Chez Le Maire ou La Malignotte

Petit moulin à l'origine, *Puyrigard* fut transformé en forge en 1625 par son propriétaire **Thibaud de La Brousse** seigneur de *Puyrigard*.

De 1648 à 1672, il est exploité par **Jean Fargeas** dit 'Cuirasse'.

De 1771 à 1774, forge et moulin appartiennent à **François de Lapouge** seigneur de *Feuillade* et sont exploités par **Laforest**, on l'appelle alors *Chez Le Maire*.

La forge est fermée en 1811. Le moulin continue à tourner sous le nom de *la Malinotte*, nom du meunier **Malinaud**.

Pendant les guerres de 1914 et 1939 il a fonctionné comme moulin à huile.

Le bâtiment actuel transformé en résidence secondaire appartient à M. **Truffier** de Nontron.

11) Le moulin de Lamandeu

Existe comme forge, dans un temps très ancien. Au XVIIIe siècle il est sur le territoire de la seigneurie de *Nontron*, à M. le Président **de Lavie**. Cette forge a été exploitée jusqu'à la fin du XIXe siècle ; les derniers exploitants connus étant **Lameyrie** et **Urbain Darnis**. On ne sait si après la fermeture, aux environs de 1900, cette forge fut un moulin.

Vers cette époque, on y construisit un barrage afin d'amener l'eau par un canal au *Moulin Blanc* devenu minoterie puis usine électrique.

12) Le moulin de Bord ou Bort

Cet important moulin, situé sur la vallée étroite du *Bandiat* en aval de la forge de *Lamandeu*, au-dessous du village de *Bort* appartenait en 1746 à M. de **Machaumont**, propriétaire de *Bort*. Il fournissait de la farine de froment, du méteil (seigle et blé) de l'huile, du cidre. Il avait donc deux meules, deux roues, deux pressoirs.

En 1746 il fut exploité par **Jean Marquet**, meunier au *Moulin Blanc*, en 1827 par **Pierre Faye** dont le fils **Louis** acheta le moulin en 1872 à M. de **Machaumont** alors juge auprès du tribunal de *Nontron*.

De 1860 à 1893, à la suite d'un mariage, le moulin est exploité par les **Chabaud** père et fils. A cette dernière date le moulin est fermé, les meules et le matériel d'exploitation sont vendus au moulin de *Chez Baillot*.

Il ne reste aujourd'hui du moulin de *Bort* que les bâtiments devenus habitations, l'importante retenue, la chute de 1,80 m.

13) Le Moulin Blanc

Ce moulin établi au lieu-dit de *Messine*, bien avant la Révolution, est très proche de celui de *Messine*. Il a été occupé et exploité de 1846 à 1892 par les membres de la même famille, celle des **Marquet**. Ses deux meules traitaient le blé et le méteil.

En 1898 un canal creusé parallèlement au *Bandiat* et un aqueduc le franchissant lui amène une partie des eaux retenues au barrage de *Lamandeu*. Il prend alors le nom de minoterie.

En 1900, la minoterie se transforme en usine électrique.

En 1978, l'usine électrique fait place à une usine de pompage et de traitement des eaux.

Hauteur de chute : 1,75m

14) Moulin de Messine

Ce moulin dit « Moulin Noir » a été longtemps exploité par la même famille que le « Moulin Blanc » de construction plus récente. Il est équipé de deux meules pour le blé et le méteil et d'un pressoir pour l'huile.

Il dispose en outre d'un important cheptel, se damnent chevaux et mulets pour assurer le marche et celle de l'exploitation agricole qui lui est rattachée.

De 1746 à 1847 il est exploité par des générations successives de la famille **Marquet**. C'est encore un **Marquet** prénommé **Sicaire** qui en assure la direction de 1900 à 1914 date à laquelle cesse son activité.

En 1920 il est acheté par M. **Delage**, chaussonnier qui démolit les vieux bâtiments pour bâtir une villa.

Enfin l'ensemble de *Messine* est vendu à M. **Maspéro** qui, après démolition de la villa, y installe les bâtiments, les machines, les aires de dépôts nécessaires à l'exploitation d'une carrière. Seul aujourd'hui subsiste le barrage dont la hauteur de chute peut être évaluée à 1,50 m.

15) Moulin de Puyséchet

Ce moulin dépendant du domaine d'*Azat* portait la date de 1716 sur le linteau de la porte. Il comportait un bâtiment long et bas et de nombreuses dépendances, utilisait deux meules pour le blé et le méteil et un pressoir à huile. Deux « pierrées » en amont barraient la rivière dont les bras enserraient trois îles.

De la fin du XVIIIe siècle à 1816 il est exploité de père en fils par les **Chabaneau** et en 1840 par un **Marquet**. En 1882, le dernier meunier, **Pierre Marquet** vend l'ensemble.

Plusieurs propriétaires s'y succèdent. En 1919, alors que subsiste une roue, un broyeur, un pressoir, il devient la propriété de M. **Fontaud** qui y fait occasionnellement du cidre et des conserves de champignons. En 1945, il est acheté par Madame **De Monneron**. Elle y installe une petite tannerie qui fonctionne jusqu'en 1948. Il passe alors aux mains de M. **Marcous**, industriel nontronnais, qui abat le vieux moulin, comble les biefs, noie les barrages. Du vaste ensemble il ne reste plus aujourd'hui qu'un bâtiment aménagé en résidence secondaire.

16) Moulin de la Nauve (ou de la Noue)

Il est situé sur un coude du *Bandiat* au pied du château de *Nontron*. Peu important, doté d'une seule roue, d'une hauteur de chute de 1,10 m, il dépendit un temps du domaine d'*Azat*, et plus anciennement du fief des *Pétavis*. En 1655, il devint la propriété d'**Hélie de Pompadour** et en 1787 celle de M. **de La Ramière**.

De 1813 à 1841 il est exploité par les familles **Marquet** et **Chabaneau**, alors alliées. De 1900 à 1914 il devint teinturerie pour faire place en 1928 à une teirie dirigée par les familles **Léonard** et **Lapouge**.

17) Moulin de Magnac

Situé dans le faubourg de *Magnac*, à *Nontron*, presque à l'aplomb de l'actuel viaduc du chemin de fer, ce moulin disposait de deux roues, de deux meules et d'un pressoir à huile. La hauteur de chute était de 1,35 m.

De 1821 à 1830, il est exploité par **Pierre Marquet**, meunier de *La Nauve* ; de 1830 à 1840 par la famille **Truffier**.

En 1840 il est la propriété de M. **Amblard-Ladurantie**, filateur.

En 1902 la filature fait place à une fabrique de pantoufles qui est détruite en 1911 par un incendie. Rebâtie, relativement modernisée, elle est aujourd'hui une importante usine d'articles chaussants.

18) Moulin de Masviconteau

Ce très ancien moulin est situé en aval de celui de *Magnac*, sur la rive droite du *Bandiat*. L'île enserrée entre le bief et le *Bandiat* était reliée à la rive droite jusque vers 1950, par un pont de pierre qu'on a remplacé par un pont de béton plus large et plus pratique, mais moins pittoresque.

La « pierrée » assurait une chute de 1,50 m qui permettait d'animer deux roues.

De 1629 à 1833 plusieurs meuniers dont un **Chabaneau**, s'y succédèrent puis s'y installa une teinturerie.

En 1879 l'ensemble, moulin, dépendances et maison de maître, est acquis par **François Meige-Lamérie** qui y installe une teirie doublée d'une ébénisterie.

En 1918 la scierie fait place à une filature, propriété de M. **Amblard-Ladurantie et Eglem**. La roue fait place à une turbine.

De 1942 à nos jours, à la filature a succédé une fabrique d'articles chaussants qui s'est largement étendue sur la rive droite. Dirigée successivement par MM. **Versaveau et Moreau**, elle a cessé son activité en 1975.

19) Moulin de Valette ou du Rochillou

Il est situé au sud de la ville de *Nontron*, à proximité des installations sportives actuelles.

Au XII^e siècle une maison forte, dite de *Valette* fut érigée sur le chemin de *Nontron* à la *Grande Pouge* près d'un gué où le *Bandiat* était aisément franchissable. Au XVII^e siècle elle fut convertie en moulin dont les caractéristiques étaient les suivantes : hauteur de chute 1,50 m, deux roues pour le blé et le méteil.

En 1900, ce moulin est acheté par M. **Delbos** qui en fait une conserverie de champignons. En 1918 il devient la propriété de la Société des feutres de *Saint-Martial-de-Valette* qui y traite ses laines. Les roues sont remplacées par une turbine.

En 1942 l'usine ferme. Elle est acquise par MM. **Delage**, oncle et neveu qui ne l'utilise pas de façon suivie. Quasi abandonnée, elle est fort délabrée.

20) Moulin de Grolhier

Il dépendait du village de *Grolhier*, paroisse de *Saint-Martial-de-Valette*. Les plus anciens renseignements recueillis sur lui datent de 1530.

Au XVII^e siècle il appartenait au marquis de **La Garde**, seigneur de l'Age et propriétaire de la *Pouyade* qui le faisait exploiter par des meuniers dont les plus récents sont les **Chevalier** et les **Moreliéras**.

En 1919 les **Moreliéras** en deviennent propriétaires et en font une minoterie moderne où une turbine a remplacé les roues.

M. **Reydy**, gendre **Moreliéras** leur succède et en assure l'exploitation jusqu'en 1971. Des moulins du *Bandiat*, d'*Abjat* à *Varaignes*, il a été le dernier à cesser son activité.

21) Le moulin de Fonreau ou de Chez Coquet

En aval de celui de *Grolhier* ce moulin lui aussi, existait bien avant la Révolution. Il a été agrandi, modernisé et embelli au siècle dernier.

Les caractéristiques étaient les suivantes : hauteur de chute 1,45 m, deux roues pour le blé et le méteil, un pressoir à huile qui a fonctionné jusqu'en 1920.

De 1764 à 1818, il a été exploité successivement par les **Marquet**, les **Agard** et les **Chabaneau**. En 1823, à la suite d'un mariage, il devient propriété de **Pierre Coquet** dont il prend le nom. Il est exploité par les membres de cette famille jusqu'en 1930, date à laquelle il est acquis par M. **Nicoulaud** qui le transforme finalement en une pittoresque résidence.

22) Le moulin de La Roussie ou des Hautes-Roches-Saint-Christophe

Aux XVI^e et XVII^e siècles le moulin dépendait des barons de *Saint-Martial-de-Valette* qui étaient aussi seigneurs et barons de *Moncheuil*.

Il est bâti entre la rivière et les hauts rochers de sa rive droite. Une chute de 1,40 m animait trois meules à blé et à méteil.

De 1741 à 1900, parmi les meuniers propriétaires ou exploitants, on trouve des membres de la famille **La Roussie**.

Désaffecté, il est devenu maison d'habitation.

23) Le moulin des Basses-Roches ou du Refuge

Ce moulin devenu minoterie à la fin du XIX^e siècle, dépendait de la paroisse du *Petit-Saint-Martin* rattachée à celle de *Saint-Martial-de-Valette* en 1770.

Une importante chute de 2 m lui permettait d'animer trois meules à blé et à méteil.

Parmi les exploitants on retrouvera en 1802 un **La Roussie** qui exploitait aussi le moulin des *Hautes-Roches*.

Vers 1900 il fut élevé de deux étages et c'est vraisemblablement à la même date que les roues furent remplacées par une turbine.

Des minoteries s'y succédèrent : **Paulhiac**, **Lavaux**, **Chavaie**, **Bernard**.

En 1960, la minoterie exploitée par une coopérative agricole se spécialise dans la fabrication des aliments pour le bétail. Son activité ne dure que peu de temps. Le matériel est enlevé, les parties habitables sont louées.



Au service d'un bas-fourneau

24) Le moulin des Iles

Comme les moulins des *Hautes et Basses-Roches*, le moulin des *Iles* dépendait jusqu'en 1770 de la paroisse du *Petit-Saint-Martin* qui à cette date fut rattachée à *Saint-Martial-de-Valette*.

En 1686, la cure du *Petit-Saint-Martin* avait été acquise par les **Labrousse** de *Verteillac*. Le moulin passa sous la protection de cette famille qui paya pour sa réparation.

Après 1789, il devint la propriété de M. **Moreau** de *Moncheuil*, en l'an X, celle de M. **Moreau** de *Saint-Martin* qui le transmet à ses descendants.

Avant la mise hors service au début de l'an IX, le moulin disposait de deux meules à blé et à méteil et d'une hauteur de chute de 1,45 m. Deux bief actuellement comblés enserraient deux îles.

Il ne subsiste de ce moulin que le barrage et la maison d'habitation de Madame **Gérard de Saint-Martin**.

25) Le moulin de Villejalet

Le moulin de *VilleJalet*, auquel un village tout proche à donné son nom, se trouve en bordure de la départementale 75.

Le moulin de *VilleJalet*, comme son voisin *Beauvais*, a été moulin seigneurial. Au XVIII^e siècle, il était fief des **Moreau** de *Moncheuil*. Les archives départementales font état en 1700 d'une **Marie Forien**, épouse de **Jean Moreau**, sieur de *Villejalet*, *Moncheuil* et autres places ; en 1771, d'une **Radegonde Moreau de Villejalet** habitant *Moncheuil*. Par la suite, *Villejalet* est revenu à la très ancienne famille de *Nontron* : les **Forien des Places**, alliés aux de **Pindray**.

Au XIX^e siècle la succession est assurée par M. **Gérard de Pindray** et Mme **Forien-Desplaces** son épouse demeurant ensemble au *Claud*, commune de *Saint-Martial-de-Valette*.

Ils vendent *Villejalet* le 2 février 1893 à M. **Ludovic Simon** lequel le cède à son gendre M. **Grimaud**, le propriétaire actuel.

Les derniers locataires, il n'y a pas si longtemps, ont été le meunier **Rousseau** et le tonnelier **Solas**.

26) Le moulin de Beauvais

Face au chemin vicinal de '*Chez Thomas*', et visible depuis la route départementale 75, voici le moulin de *Beauvais*, auquel on accède par une passerelle en bois.

L'origine seigneuriale du moulin ne fait aucun doute puisqu'il est resté jusqu'à ces derniers temps fief du château de *Beauvais*, qu'ont successivement possédé les **de Conan**, les **Du Faure**, les **Peruse des Cars**, **La Garélie**, toutes familles de maîtres de forges, et plus près de nous, M. **Calandreau**.

En 1620, un **Du Faure** meurt au château de *Beauvais* qu'il avait fait construire. Les armoiries de la famille sont « une roue (de moulin ?) parée de trois roses ».

Les actuels propriétaires sont M. et Mme **Spingler**, descendants d'une famille **Jardry** de *Nontron*.

27) Le moulin d'Ars

En amont de l'intersection des routes de *Saint-Martin* et de *L'Espinasse*, se dresse, entre la rivière et le chemin, une importante bâtisse, le moulin *d'Ars*.

Les registres de *Saint-Martin-le-Peint* mentionnent qu'une certaine **Marie Rouyard** a donné naissance à **Eymeric** en 1703 au moulin « *Dart* ». Le moulin était donc habité au XVIII^e siècle. D'autre part, au fronton de l'entrée, on peut remarquer une date : 1841 qui doit mentionner l'époque où le vieux moulin a été surélevé et agrandi. D'ailleurs, il reste les traces des trois roues dont deux

actionnaient le moulin à grains et la troisième le moulin à huile. Le plus remarquable est indéniablement cette roue dentée dont les engrenages sont en bois d'acacia.

Le moulin a fonctionné jusqu'après la guerre de 14/18 et nos contemporains ont connu la scierie de M. **Martinet** actionnée par les eaux du *Bandiat*.

Le moulin d'Ars dépendait du domaine de *Lombardière* appartenant aux **Lapeyre-Mensignac**.

Par héritage il est passé à la famille **Prouhet**, le gentilhomme qui vient de le céder à M. **Enée**.

28) Le moulin de Jommelières

Premier propriétaire connu : famille **Hastelet de Jommelières** qui porte de gueule à 3 tourteaux d'or.

Noble **Colin Hastelet**, maître de forges (1505)

Arnaud Hastelet, seigneur de *Villebost* (1683) épouse **Marie Gauthier**.

Thibault Gauthier 1708.

En 1758, la forge est affermée à **François Lapouge** et en 1780, la propriété entière fut vendue à M. **Jacques Vallade** qui fit de la forge un des premiers établissements de la *Dordogne*. Son gendre **Ribeyrol** la revend en 1861 à M. **Masse** qui vers 1879 transforma les bâtiments en pénitencier agricole.

Les **Lanneluc** succèdent aux **Masses** et les **Deschamps** aux **Lanneluc**.

29) Le moulin de Javerlhac

Franchi le pont en direction de *Mareuil*, à quelques mètres du château, sur la droite, voici le moulin. La lointaine origine seigneuriale du moulin de *Javerlhac* ne fait aucun doute à la lecture du testament de **Dauphin Pastoureau**, en date du 20 mai 1505, en faveur de sa troisième fille, **Jeanne Pastourelle** : « *est advenu et lui appartiendra ce qui s'ensuit : assavoir est la grange où est le pressoir, la fuye et colombier estant près et devant le moulin du chasteau. Et aussi a esté dit et accordé entre icelles parties que au regard du moulin d'iceluy chasteau par entier et au partage d'icelle Jeanne, ses sœurs et leurs héritiers pourront et leur sera loisible et permis faire moudre leurs grains et blés au dit moulin sans payer aucun trybut en moulange.* »

Si en date du 1^{er} nivôse 1793, **Vallade**, maire de *Javerlhac*, déclare à l'enquête effectuée en l'an II de la République que le moulin est national, néanmoins c'est le dernier marquis de *Javerlhac*, **Pierre-François-Marie**, qui l'affirme en 1814 à **Jean Bordas**, meunier. Sur les lieux une plaque de cheminée, datée de 1841, porte le nom de **Jean Bordas**.

Le moulin a fonctionné régulièrement avant et après la première guerre mondiale. Il fut remis en marche en 1948 par un meunier amateur, pendant quelques mois.

En 1912, M. **G. Bély** avait utilisé le bief du moulin pour faire fonctionner une génératrice de courant électrique.

L'actuel propriétaire est M. **Porte** de *Saint-Martin-le-Pin* qui l'a acheté à Mme **Bély**.

30) Le moulin de Forge-Neuve

A la sortie de *Javerlhac* sur la route d'*Angoulême*, côté gauche, s'élèvent les beaux vestiges de l'importante forge, dite *Forge-Neuve* dont un article de N°1 des Chroniques nontronnaises a longuement parlé.

Les hauts-fourneaux de *Forge-Neuve* appartenaient au XVIII^e siècle au marquis de **Montalembert** ; c'est aujourd'hui M. **Maudet** qui en est le propriétaire.

Nous ne parlerons ici que du moulin qui leur était accolé et qui servait à moudre le blé nécessaire aux ouvriers.

Le 1^{er} nivôse 1793, le maire **Vallade** précise que « Forgeneuve nationale *produit 200 livres de farine à l'heure. Le moulin situé dans le local de la Forgeneuve nationale ne sert qu'aux ouvriers de la forge et souvent on est forcé de faire moudre ailleurs pour faire décaper les canons à quoi il sert, ou réserver l'eau pour le fourneau ou ferrières.* »

31) Forge de La Chapelle-Saint-Robert

A 1 km environ du Grand-Moulin, à gauche de la route en direction de Nontron – Angoulême, et à 200 m environ, se trouve la forge de *La Chapelle-Saint-Robert*.

D'après **Peyronnet, Jean du Faure**, écuyer seigneur du repaire noble de *Beauvais*, maître de forge de « *chez Baillot* » épousa en 1533 **Marie de Saint-Martin**, dame de *La Chapelle-Saint-Robert*. La famille de **Saint-Martin** avait vraisemblablement fait construire la gentilhommière attenante à la forge de *La Chapelle*.

En 1750, *La Chapelle* appartient au marquis **de Montalembert**. Le 4 septembre 1774, l'intendant de la généralité de *Bordeaux* écrit au contrôleur général **Terray** : « *La Chapelle sur le Bandiat, production 6000 à 7000 quintaux de fonte. Propriétaire M. de Roffignac. Fermier, sieur Blanchard de Sainte-Catherine.* »

En 1789, la forge est inactive et sa propriétaire est Mme Vve **Loulaigue**.

32) Le Grand Moulin

A 300 m de la départementale 75 *Nontron-Angoulême* qui traverse le lieu-dit « *Grand-Moulin* », au confluent du *Crochet* et du *Bandiat*, se cachent les vestiges de ce qui fut, sans nul doute, un grand moulin à la fois à grain et à huile.

Il est permis de supposer que ce moulin a été seigneurial, car l'emplacement fut jusqu'à la guerre de 39-45 une dépendance du château du *Logis*, bâtisse du XVI^e siècle (modifiée vers 1880 par la famille **Dolezon**) ancienne résidence des maîtres de forge de *La Chapelle-Saint-Robert*.

Marie de Fontlebon apporte en dot la forge du *Logis* à **Jean de Lamberterie**, chevalier seigneur de la *Chapelle-Saint-Robert*, qui afferme en 1697 le château, la forge et les domaines.

En 1704, aux registres de *Varaignes* est mentionné le baptême de **Jean**, fils naturel et légitime de **Pierre de La Brande**, sieur de **La Fleur** et de **Louise de La Gelée**, du village du moulin de *Varaignes*.

L'actuel propriétaire en est M. **Ducleau**.

Ces notes sur les moulins du *Bandiat* résultent des communications faites au GRHIN par les auteurs suivants :

- M. Durand, le 2 mars 1978 pour les moulins 1 à 3
- Mme Prévost les 2 mars et 4 mai 1978 pour les moulins 4,5,6,7 et 11
- Mme Thibaud les 2 mars et 6 avril 1978 pour les moulins 8,9,10 et 12 à 24
- M. Belly le 2 février 1978 pour les moulins 25 à 32

Mme Battut a bien voulu en assurer l'introduction et M. Jardry a établi la carte jointe à ce travail. (Archives GRHIN n°11)

AU TEMPS DU SUBDÉLÉGUÉ DUBOFFRAND À NONTRON AU XVIIIÈ SIÈCLE

Voici trois « événements mémorables » : un loup à *Saint-Estèphe*, à la claire fontaine de *Nontron* et une Lithotomie à *Mareuil*.

Le loup de Saint-Estèphe

Parmi les attributions des subdélégués, il en une assez inattendue qui consistait à communiquer à l'intendant tous les faits exceptionnels qui se produisaient dans leur subdélégation afin qu'ils soient insérés dans la « Gazette de France » ; plusieurs fois M. **Duboffrand**, subdélégué de *Nontron*, tint ce rôle de reporter.

Voici par exemple ce qu'il écrivait à son supérieur de *Bordeaux* le 30 avril 1772 :

Le 23 de ce mois, à 6 heures du matin, un chien poursuivi par un loup mâle de la longueur de 4 pieds 7 à 8 pouces, poussant l'un et l'autre des hurlements effroyables, s'est réfugié dans un petit cliév (?), lieu à faire sécher les châtaignes par la fumée, au village de *Baraud*, paroisse de *Saint-Etienne-le-Droux* ; le loup y est entré et dévorant sa proie, les voisins se sont présentés et après avoir fermé la porte sur le loup, sont montés dans le haut du cliév, et à travers les barreaux près à près, l'ont tiré à coups de fusils.

C'est, Monseigneur, le seul événement dont j'ai entendu parler et qui peut mériter place dans la Gazette de France.

Saint-Estèphe (nom moderne de *Saint-Etienne-le-Droux*) avait à cette époque des loups de belle taille, puisque celui-ci mesurait plus d'un mètre trente de long. On ne sait si la Gazette de France daigna enregistrer un tel événement ; s'il se produisait aujourd'hui, sûrement qu'il ne manquerait pas de défrayer la chronique.

Communication au GRHIN le 7 septembre 1978
(Arch. GRHIN n°18)

R. Bouet

Source : d'après Arch. Départ. De la Gironde C 498 (pièce 90)

A la claire fontaine...

Cette chanson était-elle sur les lèvres des Nontronnaises qui, il y a plus de 200 ans, allaient chercher leur eau à la fontaine de la place de la Cahue ? Lisez plutôt ce que le subdélégué de *Nontron*, M. **Duboffrand** écrivait le 27 septembre 1754 à son supérieur Mgr l'Intendant **Tourny** de *Bordeaux* : « Monseigneur, quoique les habitants de *Nontron* soient peu zélés pour le bien public, il est étonnant qu'ils aient entièrement négligé l'entretien d'une fontaine dont l'usage leur est absolument nécessaire. L'épreuve qu'ils ont faite depuis un an de manquer d'eau ou de la boire bourbeuse, les réunit aujourd'hui à désirer la réparation si utile de cette fontaine qui fournit aux deux-tiers de la ville ; celle qui jaillit à la place du Canton n'étant pas suffisante surtout pour les quartiers de la ville qui en sont éloignés. »

Mais, qui est responsable d'une telle situation ? Sans doute *Nontron* n'est pas peu fière de posséder le représentant de l'Administration royale, M. le subdélégué **Duboffrand**, mais ce n'est pas lui qui gère directement les affaires de la communauté ; aussi reçoit-il comme consigne de l'intendant : « *de faire dresser par des experts intelligents un devis estimatif de cette réparation et faire donner le tout en communication aux habitants pour qu'ils prennent une délibération par laquelle ils consentiront à une imposition particulière pour cet objet.* »

Au mois de décembre 1755 : « Tous les habitants assemblés sous la halle avec **Pierre Cholet**, sieur de La Brousse, bourgeois, au nom et comme syndic général de la dite ville, reconnaissent que de tous temps, il y a eu place de la Cahue une fontaine qui fournissait de l'eau à toute la ville et qui a cessé d'aller depuis deux ans à défaut d'avoir été entretenue... Ils consentent au rétablissement de la fontaine, proposent un devis estimatif dont le montant sera imposé en trois ou quatre années sur tous les habitants taillables, privilégiés et non taillables. »

Dès le mois de septembre 1754, « un devis des ouvrages qu'il conviendrait de faire pour rétablir et mettre dans sa perfection la fontaine de *Nontron* » a été établi par « **Guillaume Aynaud**, maître charron, **Fontainier** et **Jean Bellard**, maîtres maçons experts nommés par M. le subdélégué... Cette fontaine disent-ils, prend sa source dans les terres du lieu *Châtenet* dont la distance est de 880 toises. Il serait fait 1065 conduits de canaux de bois de châtaignier ou d'aune de la longueur de 5 pieds, de 18 à 20 pouces de circonférence ; pour joindre ces canaux il faudra 1065 viroles... A la pyramide qui est dans la place de la *Cahue* et pour laquelle les eaux doivent jaillir, il sera mis 3 robinets ou cannelles de cuivre jaune, l'un au levant, l'autre au couchant et l'autre au midi de la grosseur de trois ou quatre pouces... Du côté du nord il sera rétabli une porte de bois de châtaignier de la hauteur de 3 pieds 7 pouces sur deux pieds un pouce de large ... »

En janvier 1756, **Duboffrand** échange une correspondance avec un technicien de l'intendance et il est amené à préciser que « La source étant située sur une éminence, on aura une pente uniforme.

Cependant un aqueduc sera nécessaire pour passer sous le pavé de la grand-route ; je sens, dit-il, tout l'avantage qu'il y aura à se servir de tuyaux de châtaignier unis par des viroles d'une longueur suffisante... de même il serait préférable d'utiliser des tuyaux en terre, mais il en faudrait 2130 à raison de 12 sols chacun ... alors ! » Il termine sa lettre par ces mots : « *Voilà toutes les réflexions dont je suis capable et que je soumets à la supériorité de vos lumières.* »

Le 28 mars 1757, **Duboffrand** demande à l'intendant « d'accélérer l'expédition de l'ordonnance nécessaire pour entreprendre les travaux, car les habitants sont d'autant plus inquiets, qu'ils manquent d'eau. » Mais rien ne vient de *Bordeaux*, il faut attendre le 25 avril 1765 pour qu'une requête des dames **Marie Pindray du Sauveur**, supérieure des religieuses de Sainte-Claire et **Catherine Auby**, procureuse nous explique ce si long retard. « La dépense de cet ouvrage avait paru si considérable à votre prédécesseur qu'il n'avait pas jugé à propos d'y statuer... Vous avez vous-même différé jusqu'à la paix par vos ordonnances des 24 et 25 septembre 1761 et depuis cette époque les habitants de *Nontron* n'ont pas été en situation de supporter cette dépense. » Aussi l'intendant après avoir reconnu que ces réparations ont été « différées à cause de la misère du temps, en ordonne l'adjudication. »

Le 22 janvier 1766 on vote à *Nontron* « une première imposition de 1500 livres pour la réparation d'un objet autant public et dont le retard fait murmurer tous les habitants. »

Le 15 mars 1766, adjudication : personne ne se présente.

Le 10 mai 1766, nouvelle adjudication aussi infructueuse.

Il faudra attendre 1774 pour trouver de nouveaux documents concernant cette fontaine, une lettre du 26 avril ou les officiers municipaux de *Nontron*, **Labrousse de Lapouge**, maire, **Laborderie** et **Dufraise**, échevins « reconnaissent une fois encore qu'une autre adjudication n'a amené aucun fontainier ». Aussi demandent-ils « de faire ce travail par des manœuvres et journaliers sinon on n'aura jamais d'eau. »

Est-ce l'absence de fontainier ou l'absence de fonds qui expliquent un si long retard ? Peut-être les deux, jointes 'à la misère du temps' sans oublier les lenteurs de l'administration. Toujours

est-il qu'il faudra encore attendre quatre longues années pour qu'en 1778 cette fontaine soit enfin réparée.

Une lettre de **Duboffrand** rappelle en mai 1778 à l'intendant qu'un « devis estimatif des réparations nécessaires aux deux fontaines de *Nontron* a été dressé le 30 novembre 1777 par **Jean Lapouge**, expert... » Il rappelle aussi que M. **Dupin**, receveur des tailles a en caisse « la somme de 1500 livres provenant d'une imposition particulière faite en 1766 ». De plus, de l'imposition de 30 livres ordonnée depuis 30 ans pour l'entretien des dites fontaines, il reste due la somme de 300 livres qui a été déposée au sieur **Grolhier**. Le 2 mai 1778, le subdélégué peut enfin annoncer que « l'adjudication s'est faite au profit du sieur **François Roy** moyennant la somme de 3118 livres » et que ce dernier « sera payé à mesure de l'avancement des travaux et d'après réception de ses ouvrages faite par le sieur **Lapouge**, maître charron, expert. »

Notre brave fontainier se met donc à l'œuvre. Mais le 8 juillet 1778 il envoie une lettre à Mgr l'intendant afin de réclamer pour la troisième fois le règlement partiel de ses travaux : « *il est constant, dit-il, que j'ai fait avec la plus grande exactitude, plus de la moitié de l'ouvrage et il ne l'est pas moins que j'ai tous mes matériaux sur les lieux et que j'ai une femme, des enfants à nourrir et pas le sol, ayant mis là tout ce que j'avais de ressources... Veuillez me faire obtenir des ordres que je puisse toucher afin de continuer mon ouvrage et donner du pain à ma famille.* »

L'intendant ordonne à **Duboffrand** d'honorer le marché passé avec **Roy**. Le 12 août requête des sieurs **Mazerat** et **Bosselut**, commissaires nommés par les habitants de la ville de *Nontron* pour veiller à l'exécution et au règlement de cette affaire, cette requête fait le point et annonce qu'il sera payé à l'adjudicataire 1078 livres 13 sols 4 deniers pour les deux tiers de celle de 3118 livres et qu'il sera imposé sur les habitants 775 livres 16 sols pour faire l'entier paiement.

Pour hâter sans doute les travaux, les religieuses de Sainte-Claire pour qui cette fontaine proche de leur couvent était de première nécessité, s'étaient de leur côté engagées pour une somme de 552 livres 4 sols.

L'intendant ayant donné son accord à ces différents engagements, le 30 août 1778 on peut espérer que la fontaine a été dûment réparée et que **François Roy** a dû être entièrement payé.

C'est ainsi que de 1754 à 1778 les Nontronnais ont eu le temps de savourer leur eau bourbeuse. Ils ont dû d'autant plus ensuite apprécier l'eau claire qui coulait dans les cannelles de cuivre jaune de leur fontaine pyramidale de la *Cahue*.

Communication au GRHIN le 7 septembre 1978
(Arch. GRHIN n°19)

R. Bouet

Sources Arch. Départ. Gironde C. 496, 497, 499, 500, 964.

UNE OPÉRATION DE LITHOTOMIE EN 1770 PAR UN CHIRURGIEN DE MAREUIL

Les Archives Départementales de la *Gironde* (c.498) nous ont révélé un curieux dossier sur le chirurgien de *Mareuil* (pièces 5 à 9). Ce dernier envoie en septembre 1770 à l'Intendant de *Bordeaux*, Mgr **Desmengrat**, une demande dûment appuyée. Jugez plutôt.

Et d'abord, de quoi s'agit-il ? « **Bertrand Petit de Lafon**, maître en chirurgie... n'ayant rien négligé depuis l'âge le plus tendre pour faire des progrès dans l'art de la chirurgie... a étudié 4 ans à *Paris* et par exprès à l'Hôpital de La Charité de cette capitale... »

En 1766, sur 7 personnes, hommes ou femmes qui furent mordues par un loup enragé, il en garanti 3 des plus mordus qui existent encore, et aurait préservé les autres quatre s'il avait pu mettre en usage son opération spécifique avant l'attaque d'hydrophobie. »

Pour cette action l'Intendant de l'époque, Mgr **Boutin**, lui accorda une gratification de 300 livres. Ainsi « encouragé il a fait le 23 mai dernier (1770) sur un pauvre mendiant âgé de 16 ans, l'opération de la taille ou lithotomie, et a extrait de la vessie de ce pauvre enfant une pierre qui pesait 2 onces, en présence de trois docteurs en médecine et de six maîtres en chirurgie, avec tant de succès que 23 jours après cette opération, la plaie a été cicatrisée sans fistule ni incontinence d'urine... Le malade jouit maintenant de la plus parfaite santé... »

Mais « le suppliant est mal partagé de la fortune, chargé de 6 enfants, aussi attend-il quelques récompenses pour l'encourager à donner les secours aux pauvres agriculteurs. »

Et dans un style des plus persuasifs, le chirurgien s'adresse à l'Intendant. « Cet art de la chirurgie si utile à l'espèce humaine sera-t-il sans récompense ? Après plusieurs opérations très délicates que j'ai faites, celle de la taille, la plus grande sans difficultés, me laissera-t-elle dans un éternel oubli ? Parce que je suis malheureusement relégué dans un coin de province ?

Non, Monseigneur, j'espère que votre Grandeur voudra bien m'en tirer... Que du fond du *Périgord* on espère donc que vous aurez protégé un chirurgien qui n'a rien négligé pour se distinguer dans son art... »

A sa supplique **Lafon** a joint « l'attestation des docteurs et maîtres en chirurgie de *Mareuil* » qui ont assisté à son opération de la taille. Elle est signée : **Chand D. M.**, **Chancel** médecin, **Chancel** fils, **Ardent** chirurgien, **Ladoire du Taillie** maître chirurgien, **Janet** maître chirurgien, **Joussin** chirurgien.

Mais par cette demande qui a du passer par ses mains, le subdélégué de *Nontron*, M. **Duboffrand** a aussi joint son avis. Après avoir rappelé les mérites de **Lafon** contre la rage, mais également la gratification dont il a fait l'objet en cette occasion, le subdélégué déclare :

« *Il semble qu'il doit être satisfait autant de la libéralité de votre illustre prédécesseur que de l'occasion qu'il a de se produire. Cependant, Monseigneur, je n'entreprendrai point de mettre des bornes à votre générosité. Je laisse à la supériorité de vos lumières à décider si cet artiste a droit d'attendre quelques autres récompenses, capables de le fixer dans cette partie du Périgord qu'il regarde comme le tombeau de ses talents.* »

L'Intendant répondra le 20 octobre 1770 au pauvre chirurgien qu'il a bien reçu sa lettre et ses attestations, qu'il connaît ses mérites et la gratification déjà reçue, et il conclut : « *Je ne puis que vous engager à faire profiter votre patrie de vos talents.* »

Communication au GRHIN le 1^{er} février 1979.
(Arch. GRHIN n° 30)

R. Bouet

Source : Arch. Départ. Gironde – C. 498.

LE CHÂTEAU DE PIÉGUT

Etymologie de Piégut.

Depuis l'occupation romaine, puis en 1199 lors du siège du château, l'appellation était la suivante : *Podium-Acutum* ou *Pic-Aigu*. Par suite de l'évolution de la langue française, elle devient aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles et à la fin du 17^{ème}, *Puyagut*, puis *Piégut* dans sa forme actuelle.

Situation géographique.

Piégut, village de la commune de *Pluviers* est situé sur le chemin de *Châlus* à *Angoulême* aux confins des paroisses du *Périgord – Limousin – Poitou – Angoumois*. Il a été le siège d'une justice seigneuriale qui s'étendait sur les communes de *Pluviers*, *Saint-Barthélemy*, *Saint-Etienne-le-Droux* (aujourd'hui *Saint-Estèphe*) et *Champniers*.

Forteresse militaire du Moyen-Age dans la partie limousine.

La construction de la forteresse dut avoir lieu au 9^{ème} siècle pour résister aux invasions normandes, si toutefois elle ne fut pas antérieurement une station commandant l'ancienne voie romaine, laquelle se trouve encore sous les eaux de l'étang *Grolhier*.

Le château de *Piégut* a dû être à plusieurs reprises reconstruit en tout ou en parties, et redémodé, puisqu'au 18^{ème} siècle, la carte de **Cassini** de 1744 ne le désigne que sous le nom de « *Tour de Piégut* » ; qu'elle représente debout, isolée sur un monticule. La reproduction de la carte de *Belleyne* est identique.

Le donjon est avec celui de *Châlus-Chabrol*, le mieux conservé. Il représente les particularités de belles constructions militaires sur un pic isolé. Les constructeurs du 12^{ème} siècle avaient choisi un emplacement très défendable au sommet d'une motte naturelle fort élevée et abrupte par elle-même : composée d'un amas de ces énormes blocs de granit qui sont parsemés sur tout le sol des collines nontronnaises.

Une pointe de terre, triangulaire, de petite dimension, aux pentes non moins abruptes que celles du mamelon, était bordée à l'Ouest par un étang, puis au Sud et à l'Est par un ancien marécage aujourd'hui converti en prairies et en jardins arrosés par une source. Le seul point vulnérable était le côté Nord où le château tient à présent au bourg. Une large et profonde coupure faite de main d'homme le mettait à l'abri des attaques. Dans l'état actuel une épaisse ceinture de murailles, flanquée de sept demi-tours encercle la forteresse. A l'Est du donjon, et tout près de lui, se trouvait une tour circulaire aujourd'hui écroulée. Mais ce sont des constructions du 15^{ème} siècle, élevées en même temps que la plupart des bâtiments d'habitation qui englobaient le donjon.

La dureté et la couleur du granit toujours semblable à lui-même, la similitude des mortiers, d'ailleurs détruits la plupart du temps, l'absence totale de moulures, rendent excessivement difficile à dater de simples murs, vu le manque de tout document.

Toutefois nous savons que dès la moitié du 9^{ème} siècle, le système de tours en bois et de palissades est abandonné au profit des murs en pierre.

Etude du Donjon.

Le donjon à peu près cylindrique, mesure 23 m de haut et 7 m de diamètre. Tout porte à croire qu'il est du 12^{ème} siècle, et cependant les mâchicoulis n'ont remplacé les hourds en bois que vers le milieu ou la fin du 13^{ème} siècle, ce qui confirmerait que **Richard Cœur de Lion** ou ses successeurs lors de leur passage en *Nontronnais*, auraient fait démolir au cours d'un siège la partie haute de la tour, qui par la suite aurait été reconstruite en y ajoutant le nouveau système de mâchicoulis en pierre.

D'autre part, un examen attentif permet effectivement, de constater la différence sensible entre l'appareil de la partie supérieure de la tour et celui du reste de la construction ; car dans le haut des moellons de faible dimension remplacent les gros blocs de granit employés par ailleurs et cette reprise existe au-dessus des mâchicoulis sur le pourtour entier. Egalement la coupole supérieure, percée d'une ouverture par laquelle on pénètre dans le chemin de ronde, paraît postérieure au reste de la construction.

L'entrée du donjon se trouve à 4,40 m du sol, et traverse un mur épais de 2 m. La porte est en plein cintre de 2,50 m de haut. Elle donne dans une pièce circulaire, recouverte de dalles plates de granit, grossièrement assemblées, caractéristique des constructions militaires de la région et de l'époque.

Un trou profond, dans lequel glissait la barre de bois qui servait à assujettir la porte, se voit à gauche. Enfin une sorte de caniveau d'écoulement, très étroit, s'aperçoit sous le passage de la porte, avec une pente de dedans en dehors.

Cette première salle de 3 m de diamètre, se présente avec une hauteur de 3,95 m jusqu'à la naissance d'une coupole sphérique qui la termine à 5,45 m . Le granit de la coupole est soigneusement taillé.

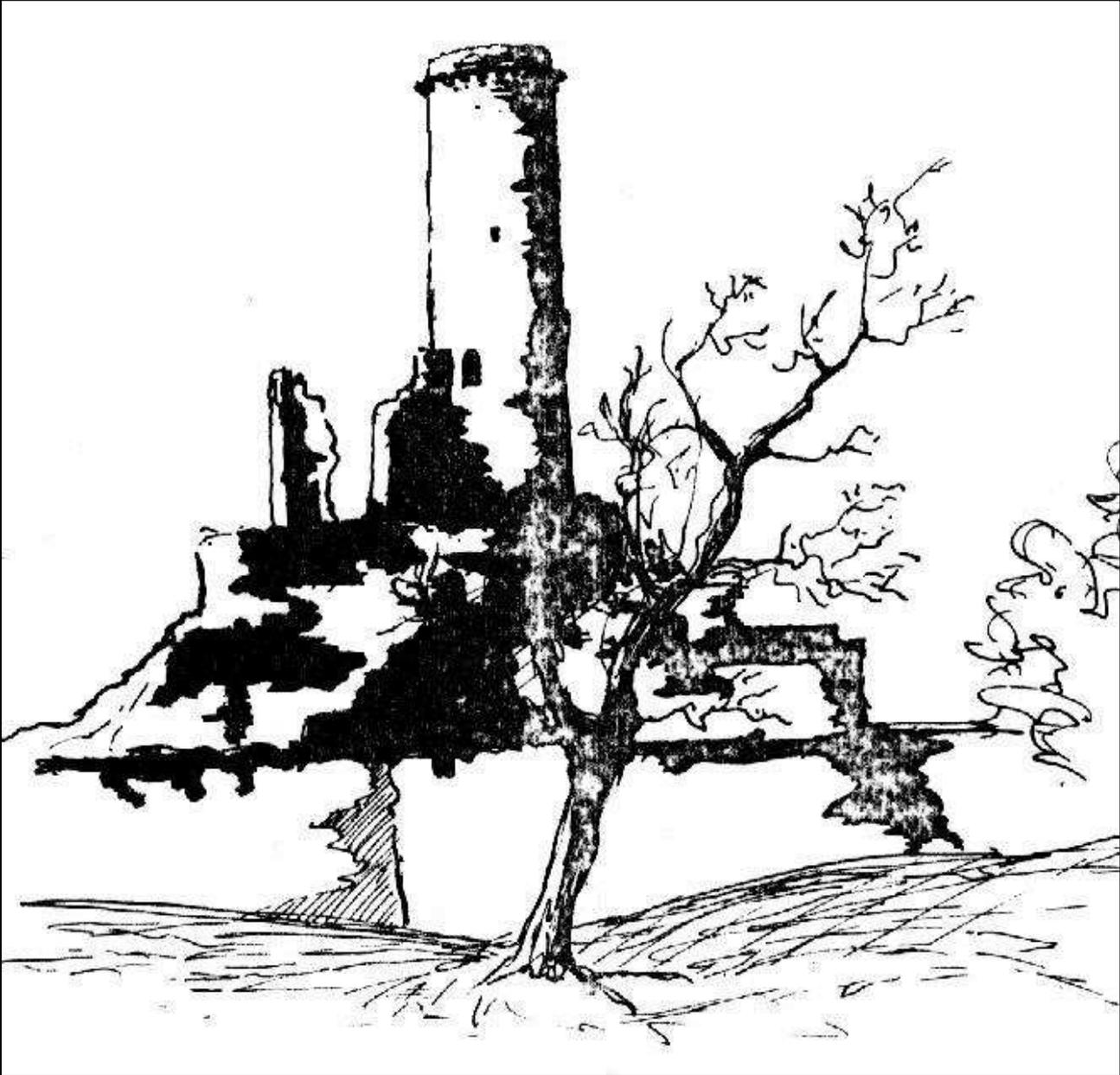
La salle est éclairée par une fenêtre étroite à l'extérieur, et relativement large à l'intérieur, en pente descendante vers le jour et garnie de gradins. La fenêtre présente à l'extérieur une archivolte taillée dans une seule pierre. Au centre de cette première salle, un trou rond de 0,66 m permet à l'aide d'une échelle de pénétrer au rez-de-chaussée dans une deuxième salle.

Cette seconde salle, également cylindrique de 2,90 m de diamètre est elle aussi voûtée en coupole. Hauteur 3,70 m, un peu moins haute et moins large que la précédente. Il ne s'agit pas d'un sombre cachot, mais d'une réserve où l'on entreposait eau et vivres. Un trou percé vers le sommet donne quelque aération.

Il est possible de monter à l'étage supérieur, le 2^{ème}, en repartant par la première salle et en rejoignant une porte étroite (0,60 m de large) percée dans la coupole. Cette porte s'ouvre sur un court escalier qui parvient au second étage où il débouche dans une sorte de trappe. En soulevant cette dernière, on se trouve dans une nouvelle salle circulaire, non voûtée, éclairée par une fenêtre semblable à la précédente. Le plafond a disparu mais les trous laissés par les solives sont bien visibles.

C'est encore par une échelle qu'il est possible de parvenir au 3^{ème} étage, éclairé par deux baies assez larges dont l'une a été modifiée, sinon ouverte, fin 14^{ème} ou début 15^{ème}. Nous y retrouvons la même coupole en partie effondrée puis restaurée par les Monuments Historiques en 1962. C'est au sommet de ce dernier étage que se trouvent encastrés les corbeaux des mâchicoulis dont les trois pierres soigneusement taillées, superposées et arrondies en quart de cercle à leur extrémité ont longtemps intrigué les archéologues locaux.

Du haut du donjon, un splendide panorama se déroule, à 50 km à la ronde, et nous offre en toile de fond les monts du *Limousin* au levant, et les plaines de la *Charente* avec la cathédrale d'*Angoulême* au couchant. Sans oublier à nos pieds notre magnifique *Nontronnais*, avec ses étangs et ses forêts.



Moyens de défense.

La situation isolée de ces tours de modèle identique, *Piégut*, *Chalus*, leurs faibles dimensions, ne permettent pas une garnison bien importante. Trente-huit personnes sont enfermées dans le donjon de *Chalus* lors du siège. Leur assez longue résistance nous permet de penser que les ouvrages en bois, estacades de madriers, haies de branchages entrelacés, étaient excellents pour protéger des armes à jet et offraient une solide résistance tant que les assaillants étaient tenus à distance. Toutefois ces moyens de défense étaient inefficaces contre les incendies, dès que l'ennemi avait réussi l'escalade. Dès lors, les défenseurs n'avaient plus qu'à se retirer dans le donjon. Sa construction en granit défiait la sape et l'incendie, l'escalade était fort périlleuse en raison de l'élévation de l'entrée qu'un seul homme pouvait défendre ; de plus, les trois parties superposées et indépendantes du donjon en faisait une véritable forteresse. D'autre part, la faible portée des armes à jet et l'étroitesse des meurtrières mettaient les assiégés complètement à l'abri des assaillants et en position de force.

A ces défenses s'ajoutaient les difficultés naturelles, marais, étangs, pics ; pour ces différentes raisons énoncées, le donjon du 12^{ème} siècle dans la région nontronnaise devenait pratiquement inexpugnable et sa garnison ne pouvait être réduite que par la famine.

Le château dans l'Histoire.

Nos deux cités sont étroitement unies dans cette période trouble de la guerre de Cent Ans, où il est plus facile de prendre des places fortes que de les garder.

Le château de *Piégut* est entré dans l'histoire en 1199, année où il est assiégé par les troupes de **Richard Cœur de Lion** qui après son retour de Croisade avait entrepris une expédition punitive en *Nontronnais* pour châtier son vassal infidèle, **Guy vicomte de Limoges**, lequel durant son absence avait pactisé avec le Roi de *France*. De ce fait, le château a été l'objet de plusieurs guerres anglaises.

Qu'il nous soit permis de nous rallier à la thèse de l'abbé **Farnier** : « *Vraisemblablement, si la forteresse de Puyagut n'a pas eu l'honneur d'être attaquée personnellement par le Roi d'Angleterre, qui du fait de sa blessure mortelle à Nontron a dû juger plus urgent de se soigner, elle a eu celui beaucoup plus grand de résister à ses soldats.* »

Néanmoins la châtellenie de *Puyagut* retombe aux mains des Anglais en 1364. Elle est reprise et réoccupée en 1426, puis épargnée en 1569 lors du passage de l'armée calviniste sous le commandement de l'**Amiral Coligny** et d'un corps de reîtres allemands. (Ce qui explique la découverte de boulets de coulevrines dans les décombres). Les troupes ennemies pillent diverses abbayes, et brisent des statues dans l'église de *Pluviers*.

En 1591, les soldats de la Ligue, en révolte contre les troupes royales, portent leurs attaques sur *Puyagut* dont ils s'emparent facilement, et y trouvent un maigre butin.

Trois ans plus tard, ce sont les croquants qui pillent et saccagent les mêmes lieux, avant de pénétrer dans le *Périgord* où des rencontres sanglantes les attendent. Il apparaît que malgré ces nombreuses attaques, le château ne fut démoli que dans le cours du 18^{ème} siècle ; car en 1682, **Etienne de Chaslard**, sieur de *Ferrières*, procureur fiscal de la juridiction du *Bourdeix*, habitait le château de *Puyagut*.

Chronologie des différents seigneurs de Puyagut.

Après les différents successeurs d'**Adémar V**, vicomte de *Limoges*, le château de *Puyagut* est distrait de la baronnie de *Nontron* en 1421, en faveur de **Thibaud de la Goublay**, gentilhomme au service du vicomte de *Limoges*. Puis il passe par alliance à la maison de **Colonges**. C'est

vraisemblablement alors, que la forteresse se transforme en château, avec une vie seigneuriale pour une courte durée ; et ceci avec ses heurs et malheurs.

Evènements heureux : A la fin du 16^{ème} siècle, la fille de **Hélie de Colonges**, dame de *Lubersac*, y fait accidentellement ses couches.

Evènements malheureux : en 1542, par arrêt du Grand Conseil, **Poncet Hélie de Colonges**, seigneur de *Saint Laurent*, est condamné sur les poursuites de la femme de **Pierre Hélie de Colonges, Loïse de Tustal**, à verser quatre mille livres d'amende envers le Roi, et 1200 envers ladite dame, puis à être décapité et écartelé devant le château de *Puyagut*. Nous ignorons son crime, et nous ne savons si la sentence a été exécutée ou s'il y a eu clémence royale.

Le dernier des **Colonges, Charles Hélie**, n'ayant pas eu d'héritier, fait don de ses biens à sa mère **Charlotte de Fumel** en 1610 ; laquelle s'est remariée en 1629 avec **Jean Hélie de Pompadour**, baron de *Laurière*, son beau-frère auquel elle apporte les seigneuries de *Puyagut, du Bourdeix et de Nontron*

Il semble alors que le château n'est plus habité par ses maîtres, **Charlotte de Fumel** ayant fixé son domicile dans son château du *Bourdeix* en 1648. De son premier mariage elle a eu deux fils. Son fils aîné, **Charles-Hélie** sans postérité, puis décédé au siège de *Thionville* à la conquête de l'*Alsace*. Le cadet **Philibert-Hélie**, né en 1613, entré dans les Ordres, est devenu prieur de *Bussière* et de *Nontron*. Le problème de la succession est posé. Il reste à **Philibert-Hélie**, prieur, à se faire relever de ses vœux pour fonder une famille et assurer la descendance. Ce qui est fait, puisque quatre enfants naissent au cours de son mariage avec dame **Catherine de Saint-Maure**. **Philibert-Hélie** est un grand personnage, conseiller du Roi en tous ses conseils, maréchal de camp dans les armées, gouverneur et grand sénéchal du *Périgord* en 1672. Il termine ses jours dans son château de *Nontron* en 1683, et son corps est transporté dans l'église du *Bourdeix* en grande solennité. L'aîné de ses enfants, **Léonard-Hélie** donne naissance à une fille, **Françoise**, mariée en 1708 avec **Philippe Egon-Danjeau de Courcillon**.

En 1735 le château passe aux **Du Lau**, comte d'*Allemans*, baron de *Champniers*, « qui en achetèrent les mesures », puis en 1769 au comte **de la Ramière**, seigneur de *Peucharnaud*, 10^{ème} et dernier seigneur de *Piégut*, dernier baron de *Nontron* ; puis aux **Wismes** et enfin au marquis **de Mallet**.

Les constructions du 15^{ème} siècle, peu confortables, se dégradèrent, laissant de nouveau émerger le vieux donjon de granit beaucoup plus résistant. Le marquis **François de Mallet** a fait don de la Tour à la commune de *Piégut-Pluviers* le 21 juillet 1956. Une plaque est posée à cet effet. La Tour a été restaurée par les monuments historiques en 1962.

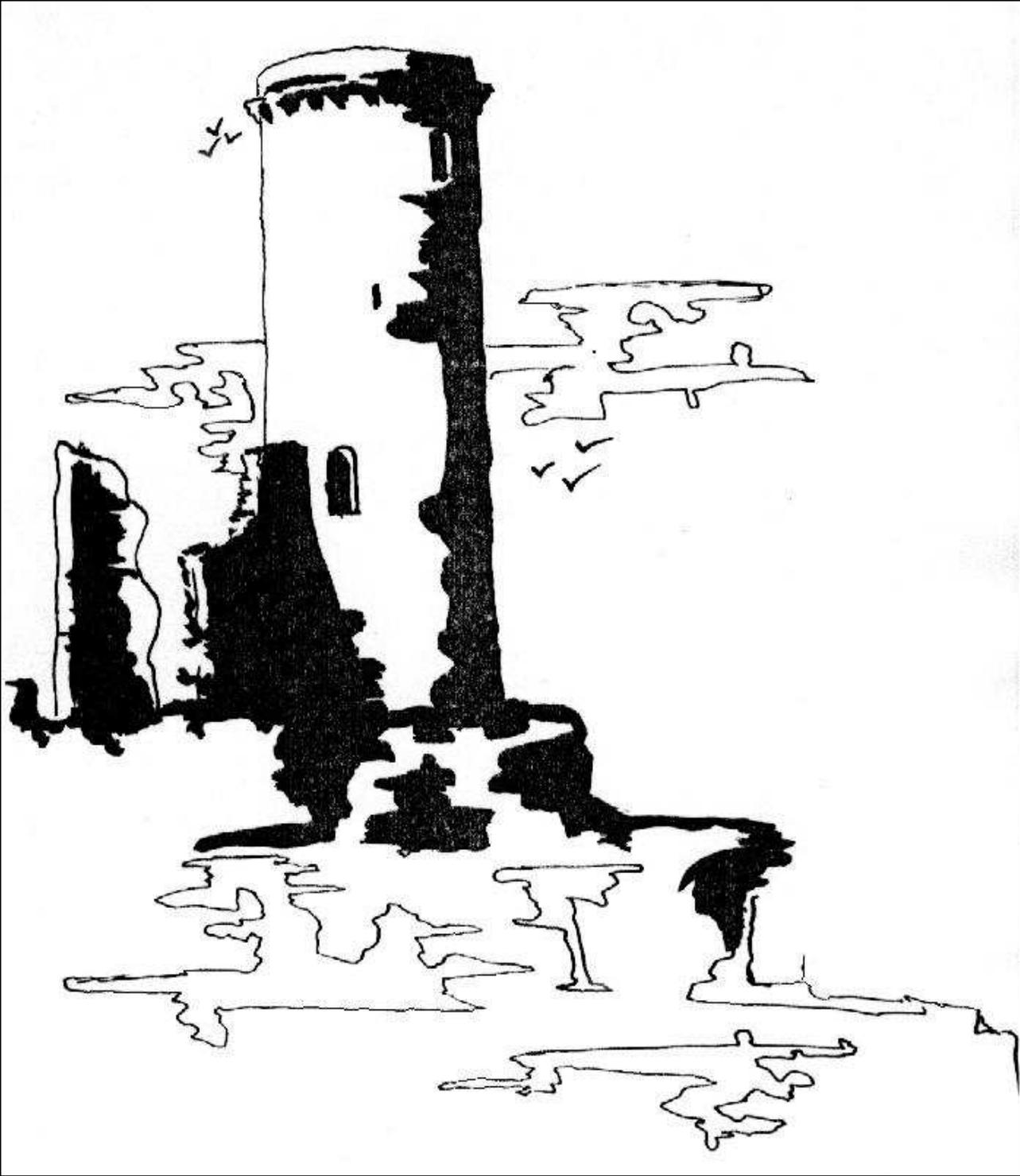
Les fouilles.

De 1898 à 1904, des fouilles sont organisées. Elles ont amené la découverte d'une partie des tours dont plusieurs s'échelonnaient le long de l'enceinte extérieure. L'une d'elles sur le sentier qui descend à l'étang et domine le creux du vallon. Une autre encore debout en partie, à l'extrémité Sud-Ouest de l'enceinte commandant l'étroit défilé où sommeille une délicieuse fontaine chère aux lavandières d'une époque.

Cette enceinte a sept ou huit cents mètres et emprisonne d'énormes blocs de granit. Il y a encore des traces de constructions disparues au coin de la châtaigneraie contiguë au champ de la ferme à cent mètres environ du pied du château.

Ces fouilles ont fait découvrir le sol pavé de l'ancien chemin évoqué précédemment, en tant que voie romaine, ainsi que la terrasse dallée qui entoure le pied du donjon et les ruines de bâtiments annexes sis sur le flanc du monticule côté Nord-Est. Les sous-sols de la grande salle qui domine l'étang sont en partie déblayés ainsi que les archères qui l'éclairaient.

Au cours de ces fouilles peu d'objets et la plupart fragmentés sont mis à jour. Débris de verre à vitres, des vases en terre, côtelés et ornés, des poteries et des ferrailles pouvant être en



principe reportés au 16^{ème} siècle. Ajoutons quelques monnaies de la même époque et de peu de valeur.

Toutefois une exception : un barbarin de St Martial de *Limoges* du 12^{ème} siècle et une clochette en bronze très fine du 15^{ème} ou 16^{ème} siècle portant en caractères gothiques les mots : « Te Deum laudamus ». Cette dernière a été conservée longtemps au château de *Puycharnaud*.

Deux fragments de statues représentant un homme et une femme ont été recueillis à l'état de moellons, à l'intérieur d'une des tours d'enceinte, face à l'étang. Elles sont en pierre blanche très tendre.

Enfin signalons qu'il est trouvé un peu partout des pierres de granit moulurées ou sculptées, noyaux d'escaliers, portions d'encadrements de portes ou de fenêtres à meneaux.

A signaler une clef de voûte portant au centre un écusson aux armes de la maison de *Pompadour* (d'azur à trois tours d'argent). Armes malencontreusement exposées au pied du large escalier extérieur qui serpente le long du pic et donne accès au pied de la Tour. Après une première tentative de vol dans les années 1971-72, il y avait eu récupération quelques semaines plus tard. De nouveau négligemment déposées et non scellées, elles disparaissent définitivement peu de temps après.

Cet escalier extérieur dont les marches de granit sont taillées à même la roche, passait successivement sous trois portes dont l'encadrement de granit a été longtemps conservé. La dernière porte s'est effondrée il y a une trentaine d'années en obstruant l'escalier qui a dû être entièrement dégagé quelques années plus tard, ainsi que la partie occupée actuellement par une maison, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire quant à son implantation sauvage et son architecture. La construction plus ancienne de la ferme passait assez bien dans le cadre avant sa « restauration ».

La chapelle du château : Notre-Dame de Pitié.

Jusqu'à la construction du château autour du donjon, il n'y a vraisemblablement aucun lieu de culte à *Puyagut*, qui est desservi par *Pluviers*, vu le peu d'habitants. Trois feux, soit dix-huit habitants en 1365. A la même date *Saint-Barthélemy* fait état de 32 feux, soit 180 habitants. Au 17^{ème} siècle la population de *Piégut* devient plus importante, elle égale au moins celle de *Pluviers* qui au 15^{ème} siècle comptait déjà près de 1000 habitants.

C'est alors que **Charlotte de Fumel**, veuve de **Jean-Hélie de Pompadour** et dame de *Puyagut*, fait bâtir dans l'enceinte de son château qu'elle habite à cette époque une chapelle ouverte à quelques privilégiés et dédiée à la Vierge en 1633. Une Madone du 16^{ème} siècle trouvée plus tard dans les ruines du château nous confirme l'existence de ce petit oratoire.

Cette chapelle était située à l'emplacement actuel des garages *Simoneau* à la droite de la croix transportée assez récemment. On y accédait par un escalier de deux ou trois degrés. Jusqu'au milieu du siècle dernier, il était courant de voir un bénitier adossé aux terrains supérieurs, désignés encore sous le nom de remparts, face au vieux château, au pied du presbytère actuel.

Dans cette chapelle, un prêtre est chargé d'y célébrer la messe les dimanches et fêtes moyennant six setiers de seigle à prendre sur les dîmes de *Saint-Barthélemy* (qui n'ont jamais été versées).

Charlotte de Fumel se réserve à elle et à ses successeurs au cours de ce premier contrat passé devant notaire, le droit d'y nommer le titulaire et de pouvoir le changer quand bon lui semble. La fondation de la chapelle ou vicairie date du 6 octobre 1631 ; elle est signée par **François**, évêque de *Limoges*.

En décembre 1648, 2^{ème} contrat : **Charlotte de Fumel** hérite de **Françoise Rousseau** d'une métairie et d'une borderie, situées au village de *Cabaniers* ; lesquelles seront données au prêtre chargé de célébrer la messe le dimanche et les jours de fête de Notre-Dame. En plus le prêtre sera tenu de faire célébrer un service annuel pour le repos de l'âme de ladite dame, et des défunts de sa famille. En outre ce prêtre est chargé d'instruire et de nourrir trois pauvres orphelins, jusqu'à l'âge

de quinze ans. Ledit âge passé, le prêtre en prendra d'autres à la nomination de ladite dame ou de ses successeurs.

Enfin le prêtre sera tenu d'entretenir la chapelle de couverture et d'y faire les autres réparations nécessaires. A nouveau, **Charlotte de Fumel** rappelle qu'elle se réserve ainsi qu'à ses successeurs le droit de nomination et de pouvoir « changer et varier ».

En 1648, **Charlotte de Fumel** se fixe dans son château du *Bourdeix*, et c'est le curé du *Bourdeix*, à condition qu'il prenne un vicaire, qui aura la charge d'assurer un service dans la chapelle de *Puyagut*, avec les mêmes obligations que précédemment.

En 1681, nomination en original faite par **Hélie de Pompadour**, fils de la fondatrice, en faveur de **Jean Chantereau**, prêtre, pour chapelain directeur et administrateur de ladite chapelle ; à charge d'y célébrer la messe selon les volontés de la défunte.

De ce fait, le chapelain est mis en possession de tous les biens appartenant à la chapelle. Il peut en jouir et en disposer à sa volonté. Toutefois obligation lui est faite, de célébrer la messe dans l'église du château du *Bourdeix*, lors du séjour épisodique de **Hélie de Colonges**. A cette époque ce château était lui aussi pratiquement inhabité, au profit de celui de Nontron.

En résumé, il ne paraît pas que les charges mentionnées dans les deux premiers actes, nourrir et instruire trois pauvres aient jamais été exécutées, car les revenus procurés par les deux domaines étaient très modiques ; ils ne dépassaient pas 140 livres par an.

En 1763, le prêtre de l'époque, présentera une requête à monseigneur l'Evêque, avec le consentement du propriétaire, monsieur **de La Ramière**. L'Evêque vu la modicité des revenus et le mauvais état de la chapelle, ordonnera qu'il ne soit plus dit qu'une messe. Il sera même permis au titulaire de célébrer cette messe dans l'église de sa paroisse, jusqu'à ce que les réparations du bâtiment soient faites. D'autre part, le revenu perçu pendant quinze mois doit être strictement employé aux réparations de la chapelle.

C'est alors que monsieur **de La Ramière**, propriétaire, résidant dans son château de *Peucharnaud* s'oppose à ces réparations, et exige que l'office soit transféré et acquitté dans sa chapelle de *Peucharnaud*. Tel fut le sort de l'ancienne chapelle de *Puyagut*, disparue avec le château dont elle faisait partie.

Un siècle plus tard, en souvenir des intentions de **Charlotte de Fumel**, les descendants de monsieur **de La Ramière**, marquis de *Malet*, portent leurs soins, leurs deniers, à la reprise de l'œuvre énoncée précédemment. Un magnifique développement lui sera donné avec la création de l'école des sœurs de Ste Marthe, et l'édification de la chapelle Notre-Dame de *Piégut* en 1869 ; couronnement de la fondation du 6 octobre 1631 par **Charlotte de Fumel**. L'école des sœurs de Ste Marthe fermera ses portes en 1934.

Cette chapelle entièrement démolie de nos jours, se situait approximativement à la place de l'église actuelle. La ruelle qui y conduisait longeait l'ancienne halle, située à l'angle de la maison *Ladrat*.

De la chapelle du château il subsiste deux statues, installées aujourd'hui dans l'église paroissiale à droite du chœur.

La première, en pierre de dimensions réduites, représente Notre-Dame de Douleurs, très certainement dédiée à la patronne du sanctuaire Notre-Dame de Pitié. Recueillie par les habitants, elle échoue successivement dans la famille **Duroulet**, puis est transférée dans la chapelle érigée en 1869. A la démolition de cette dernière, à la fin du siècle dernier, elle est transférée dans la chapelle des sœurs de Ste Marthe et enfin, en 1934 déposée dans l'église paroissiale.

Les yeux clos, les mains jointes, la Vierge tient sur ses genoux le corps du Christ assez grossièrement sculpté. Elle dégage un sentiment de souffrance et de résignation.

La seconde statue, en bois doré du 17^{ème} siècle, haute environ d'un mètre, est très mutilée. Elle semble avoir présenté l'enfant qu'un coup de hache lui a enlevé. Cette dernière a été récupérée in extremis par les sœurs qui passaient dans le voisinage du château, alors qu'un bûcheron fendait à la hache « un gros de bois ». Dans ce bois, les sœurs ont aussitôt reconnu une Madone qui est récupérée et accompagnée en procession par la foule dans leur chapelle, avant d'être déposée elle

aussi à son tour en 1905 lors de l'inauguration de l'église paroissiale face à la chaire et entourée d'une grille.

Autre version, cette statue a été longtemps conservée dans la famille de **Jean Champarnaud**, alors garde du marquis de **Malet**, qui habitait une maison aujourd'hui disparue, dans les jardins du presbytère, à deux pas de la chapelle du château (thèse de l'Abbé **Farnier**).

Après information récente, cette statue se présentait effectivement sous l'apparence d'un morceau de bois informe. Elle était habillée d'une robe de satin blanc, brodée de perles et portait en sautoir un cœur doré.

Actuellement la statue est réduite en menus morceaux dans un coffret recouvert par la robe de satin à laquelle deux cœurs sont accrochés. C'est sur cette robe que la statue en pierre, Notre-Dame des Douleurs repose.

Cette Vierge était l'objet d'un culte particulier auprès des enfants, à qui il était demandé très fréquemment de prier à ses pieds. On lui portait également les enfants malades.

Il est possible que lors de la fondation de la chapelle du château, madame **de Fumel** ait fait don de cette vierge en fonction d'un vœu pour obtenir un enfant. Ainsi y aurait-il une explication d'une Vierge à l'enfant dans une chapelle Notre-Dame de Pitié, ce qui expliquerait aussi le report de la fête patronale du 3^{ème} dimanche de septembre à l'origine, fête des 7 douleurs de Marie, au 8 septembre, fête de la Nativité.

Biens de la fondation Fumel

Que sont devenus ces biens ? Affaire longuement racontée dans les archives paroissiales. Résumons-la. La législation de 1790 déclare biens nationaux les domaines de l'Eglise de France. En 1791, madame **de La Ramière**, veuve du dernier seigneur de *Piégut* a obtenu un arrêt décrétant que la fondation Fumel ne fait pas partie des biens nationaux et lui laisse la libre administration de ses biens.

Sous **Napoléon**, la vie administrative renaît, et la commission de l'hospice de *Nontron* qui a découvert les titres de la fondation demande à entrer en possession de la borderie et de la métairie de *Cabaniers*. En même temps, le Conseil de Fabrique de *Pluviers* adresse un mémoire au préfet de la *Dordogne* pour revendiquer les mêmes biens. En 1704, un tremblement de terre avait détruit le clocher, ébranlé la voûte ; les moyens étant très limités, c'est un dôme en bois qui faisait office de clocher, à la grande honte des paroissiens qui ont désespérément cherché des fonds jusqu'en 1874, sous la 3^{ème} République pour avoir enfin satisfaction. Le Conseil de Fabrique s'appuie sur le fait que le château de *Piégut* n'est plus habité depuis le 16^{ème} siècle. Ce qui est faux (**Charlotte de Fumel** l'habitait en 1648) et prétend que la chapelle était située hors des fossés et enceinte du château, ce qui est inexact, et sur le fait que les chapelains n'y résidaient pas, et prenaient possession de leur charge par acte devant notaire, en se faisant assister d'un ou plusieurs prêtres, ce qui indiquait qu'ils n'étaient plus de simples aumôniers au service des seigneurs de *Piégut*. D'où la conclusion des Fabriciens de *Pluviers* : « Les biens en question doivent être assimilés aux biens de l'église attribués par la loi aux fabriques. »

En juillet 1812, le Conseil de Préfecture reconnaît le bien fondé de ces revendications et attribue à la Fabrique de *Pluviers* la possession de ces biens provenant de la Fondation Fumel, à charge de respecter les conditions, et l'autorisait à réclamer la restitution des revenus de ces biens depuis 1791. Par contre, la Fabrique était chargée de rembourser à la Commission administrative de l'Hospice de *Nontron* ses frais et avances pour la découverte des titres de fondation. La Fabrique se réunit au presbytère de *Pluviers* dans la joie. Ils s'empressent d'envoyer une copie à madame **de Wismes**, fille et héritière de madame **de La Ramière**. En même temps, les Fabriciens écrivent au ministre des Cultes en lui envoyant une pétition, le suppliant d'obtenir un décret impérial autorisant la Fabrique à recevoir l'ancienne Fondation de la chapellenie de *Piégut*. Ce décret ne vient pas et ne viendra pas malgré une nouvelle supplique.

En 1814, un arrêt du Conseil d'Etat annule l'arrêté préfectoral de 1812 pour cause d'incompétence en déclarant que : « Les biens provenant des bénéfiques dont les titulaires passaient

des baux ne sont pas compris parmi ceux qui sont restitués aux Fabriques. En conséquence, la fondation Fumel, la borderie et la métairie de *Cabaniers*, restent à la baronne **De Wismes**. »

Qu'il me soit permis de vous proposer, non pas une conclusion, mais une réflexion qui m'est venue à la suite de ce travail. Le château de *Piégut* a connu bien des périls et affronté de nombreuses querelles, au cours de périodes plus ou moins sombres. Malgré cela, aujourd'hui, il nous reste notre vieille Tour fièrement dressée et défiant, non l'ennemi, mais le temps.

Bibliographie :

- Piégut et ses environs (abbé Farnier)
- B.S.H.A.P.
- Les tours du XIIe siècle (comte de Beaumont)
- Le Périgord (Léo Drouyn)

Communication faite au GRHIN le 6 mars 1980
(Arch. GRHIN n° 60)

Marie-Thérèse Mousnier

NOTES SUR LA CURE ET LES CURÉS DE NONTRON DU XVI^o AU XVIII^o SIÈCLES

Les archives départementales de la *Charente* contiennent une série de documents qui nous renseignent sur la cure de *Nontron*, en particulier au XVI^o siècle. La plupart de ces documents ont déjà été mentionnés par R. de Laugardière dans sa « monographie de la ville et du canton de *Nontron* », mais, malheureusement, comme toujours dans cet ouvrage, sans leurs références précises.

Dans la première partie du XVI^o siècle, *Nontron*, faisant sans doute partie de la Sénéchaussée de *Périgueux*¹, dépendait cependant du diocèse de *Limoges*, et cela, jusqu'à la Révolution. Mais la présentation de cette cure, de même que le bénéfice qu'elle représentait, ne relevait pas de l'évêque de *Limoges*. Voici quelle était la situation.

Le Pouillé de l'abbé **Nadaud** indique que l'église paroissiale St Etienne de *Nontron* fut « unie à l'abbaye de St Ausone d'*Angoulême*, en 1527, à l'instance de **Louise de Savoie**, duchesse d'*Angoulême*, mère de **François 1^{er}**, et que **Pierre de Chasteigner**, abbé de *Charroux* et son couvent consentirent à cette union le 28 avril 1527².

Cet abbé, de par son prieuré St Sauveur de *Nontron*, semblait donc avoir jusqu'à cette époque la nomination à la cure de *Nontron* et son bénéfice.

Le 5 décembre 1529, une bulle du pape **Clément VII (Jules de Médicis)** mentionne l'union de la cure de *Nontron* et de *Saint-Martial-de-Valette*, son annexe, à l'abbaye de St Ausone d'*Angoulême*. A cet acte officiel se rattache tout un ensemble de documents.

Tout d'abord la notification de cette union aux évêques de *Limoges* et d'*Angoulême*³. Puis le consentement de **Pierre de Chasteigner**, abbé de St Sauveur de *Charroux*, à cette union. Il abandonne ainsi son droit de nomination en faveur de l'abbesse de St Ausone, droit qu'il devait posséder depuis la donation de *Nontron* faite en 769 par **Roger**, vicomte de *Limoges*, à cette abbaye de *Charroux*.

Le 28 décembre 1530, c'est l'assemblée des habitants de *Nontron* qui donne son consentement à cette union dans le couvent des Cordeliers de *Nontron*.

Enfin, le 21 janvier 1531, consentement de **Antoine de Terride**, évêque de *Limoges*. Cette union une fois définitivement établie et la prise de possession étant faite le 22 avril 1532 par **Genis Janvier**, syndic des religieuses de St Ausone⁴, deux genres de problèmes vont désormais se poser : les nominations à cette cure de *Nontron* et l'attribution de son bénéfice.

Avant même la prise de possession, le 8 avril 1532, sur présentation de la dame abbesse de St Ausone, « Lettre de collation est remise à **Jacques Cornilhe**, clerc, bachelier en droit civil » de la vicairie perpétuelle de *Nontron*. Aussitôt, dès le 10 avril, ce vicaire perpétuel obtient de l'évêque de *Limoges* une dispense de résidence, et il donne procuration pour le représenter partout « où besoin sera ».

Curieuse attitude qui s'explique peut-être si l'on sait que les religieuses sont en procès avec le clergé de *Nontron*. (**Blaise Couchon**, curé et **Pierre de Puy-Héliou**, vicaire) qui étaient sans doute déjà en place au moment de l'union ; clergé que l'abbesse voulait manifestement remplacer.

Au mois d'octobre 1536, c'est à « **Guillaume Barrayer**, écuyer, étudiant en l'université de *Poitiers* » que les religieuses ont à faire. Ce dernier prétend, en effet, avoir été pourvu de l'église de *Nontron* par le **Saint-Père** lui-même.

Le 9 septembre 1541, une bulle du pape **Paul III (Alexandre Farnèse)** confère à **Lazare Le Reclus** la vicairie perpétuelle de *Nontron*⁵.

Beaucoup plus tard, en 1721, **Antoine Albert**, alors curé de *Nontron*, est également en procès pour obtenir de « la Dame abbesse de St Ausone » la pension de ses deux vicaires exerçant à *Nontron* et à *Saint-Martial-de-Valette*⁶.

Le 8 novembre 1744, de **Laugardière** signale la prise de possession tirée des minutes de **Grolhier**, de la cure de *Nontron* par « **Jean Clédât de Laborie**... nommé par dame **Françoise-Gabrielle d'Orléans de Rhotelin**, abbesse de Saint Ausone... à la cure St Etienne de la présente ville et de *Saint-Martial*, son annexe, vacante après la mort de messire **François Mosnier de Planeau** »⁷.

L'abbesse ne nommait pas seulement le curé de *Nontron*, mais aussi ses vicaires desservant l'annexe de *Saint-Martial* ; là encore les choses ne semblent pas avoir été toujours parfaites.

Le 14 septembre 1756 : « nous, abbesse de Saint Ausone, nous nommons et présentons M. **Jean-Louis Crozetière**, prêtre... dûment qualifié, de bonnes vie et mœurs, capable de bien servir le dit *Saint-Martial-de-Valette* ». Mais dès le 15 janvier 1757, **Crozetière** donne sa démission en déclarant « qu'en ladite démission il n'est intervenu ni interviendra aucun dol, fraude, simonie ni autres questions illicites ».

R. de Laugardière rend compte de la rapidité de cette démission par les difficultés survenues entre l'abbesse et l'évêque de *Limoges* qui, de son côté, avait nommé à la cure de *Saint-Martial* le prêtre **Jean de Labrunie**⁸.

Le 12 juillet 1757, « dame **Jeanne de Péruse des Cartes**, abbesse de l'abbaye royale de St Ausone... nomme **Louis Pinot**, prêtre... vicaire actuellement desservant la paroisse *Saint-Thomas-de-Hiersac*, diocèse d'*Angoulême*. » **Pinot** est-il jamais venu à *Saint-Martial-de-Valette* puisque deux ans plus tard, le 11 juillet 1759, nous trouvons la « démission qui a été faite par M. **Louis Pinot**... curé de la paroisse *Saint-Thomas-de-Hiersac*, et, auparavant curé de ladite paroisse de *Saint-Martial-de-Valette* » ?

Et de nouveau l'abbesse en présente un autre : « **Jean Bouchereau**, vicaire de *Saint-Cybard de Roulet*... capable de bien servir ledit *Saint-Martial-de-Valette*, annexe dudit *Nontron*, et la chapelle de *Saint-Martin des Isles*, annexe dudit *Saint-Martial* aussi vacante⁹.

En 1775, la dame abbesse est condamnée à payer à M. **Fourien de Villore**, 625 livres pour le service par lui fait dans la cure de *Saint-Martial-de-Valette* pendant cinq quartiers échus¹⁰.

Après le problème des nominations, on peut penser que l'affectation des bénéfices de la cure de *Nontron* ne fut pas de tout repos pour les religieuses de Saint Ausone.

Le 5 mai 1533, **Renée Guybert**, abbesse « afferme pour trois ans les revenus de la cure au profit de **Jehan de Vaulx**, prêtre, et de Me **Jean de Puyresnier**, procureur de *Javerlhac*, moyennant 500 livres par an ».

En 1541, **Lazare Le Reclus**, fort de sa nomination papale, « s'est fait adjudgé les fruits décimaux de la cure ». Les religieuses doivent lui intenter un procès qu'elles gagneront par arrêt du conseil du roi du 2 avril 1543, « faisant défense au sieur **Le Reclus**, vicaire perpétuel de ladite cure et à ses successeurs de troubler les dames de Saint Ausone dans la jouissance des revenus de la cure ».

Il faudra attendre avril 1566 pour que les lettres royales fassent observer par la force les édits royaux pour « le règlement des dîmes, cens et autres redevances accoutumées aux dames de Saint Ausone¹¹ ».

Et c'est ainsi qu'en 1566 **Jean Boschaud** dit **Dagnier** est condamné à verser aux affermiers des religieuses, la dîme de sa vigne¹² ».

Le 30 août 1569, les revenus sont affermés à **Etienne de Labrousse** et **Guillaume Drousseau**, greffier de *Varaignes*, pour 200 livres tournois annuelles.

Le 1^{er} septembre 1574, nouvelles lettres royales condamnant toujours le vicaire perpétuel de *Nontron* qui prétendait « jouir des dîmes de ladite paroisse à l'encontre des religieuses de Saint Ausone ».

Le 19 juin 1636, c'est le Parlement de *Paris* qui condamne les habitants de *Saint-Martial-de-Valette* à payer aux religieuses « les 'dixmes' de ladite paroisse et à l'onzain des fruits¹³ ».

A la date du 28 juin 1770, **R. de Laugardière** signale une transaction entre le prieur de Saint-Sauveur de *Nontron* et l'abbesse de Saint Ausone en vue de rétablir entre eux une répartition des revenus et des charges de la cure de *Nontron*¹⁴. Mais une convention entre ces deux décimateurs, dûment notariée, est conservée aux archives départementales de la *Haute-Vienne* à la date du 17 avril 1772. Cette convention longue de 18 pages contient ce nombreux renseignements sur les paroisses de *Nontron* et de *Saint-Martial*.

En voici quelques extraits significatifs :

Il est d'abord fait mention des parties : dame **Marie Françoise de Dufort de Civrac**, dame abbesse de l'abbaye royale de Saint Ausone, accompagnée de la trentaine de religieuses de son couvent, et messire **Pierre de La Bachelerie**, prêtre, chanoine vétérinaire du chapitre d'*Eymoutiers*, prieur commendataire du prieuré Saint-Sauveur de la ville de *Nontron* et directeur du séminaire des missions de la ville de *Limoges*, y demeurant .

Puis quelques rappels historiques qui expliquent la situation de 1772 : La cure de *Nontron* et son annexe de *Saint-Martial-de-Valette* étaient desservies par un vicaire perpétuel à portion congrue et par deux vicaires auxiliaires. Mais en 1745, l'annexe de *Saint-Martial* ayant été obtenue en cours de *Rome* comme cure vacante... La rétribution de 150 livres payée au vicaire auxiliaire desservant *Saint-Martial* fut portée à 300 livres et nonobstant ce changement qui imposait aux décimateurs une plus forte charge, l'évêque de *Limoges* jugea convenable de laisser pour la paroisse de *Nontron* le même nombre de deux vicaires secondaires.

Les deux décimateurs passent entre eux le 20 avril 1748, une convention pour pallier à ces augmentations résultant de la nouvelle situation. Mais en juillet 1771, à la demande des habitants de *Saint-Martial*, l'évêque accorda en plus un vicaire auxiliaire à leur paroisse, d'où une nouvelle charge aux dits décimateurs ».

De plus, l'application de l'Edit de mai 1768, entraînant l'augmentation des traitements des curés et vicaires, les deux parties s'entendirent de nouveau au mois d'août 1771 dans le même esprit de conciliation.

On décida alors, de faire des recherches d'archives pour savoir au juste qui devait payer qui et combien.

Malheureusement, pas plus l'abbesse que le prieur ne purent exhiber des titres ; on sait seulement que depuis plus de deux siècles et demi, l'abbesse jouit à *Nontron* du tiers de la dîme des grains, lin, chanvre, laine et de la moitié des vins et à *Saint-Martial* des dîmes de toutes espèces de grains décimables, lin, chanvre et laine ainsi que de la moitié des vins... et qu'également le prieur jouit à *Nontron* des deux autres tiers de la dîme et de l'autre moitié des vins ».

Quant aux traitements des curés et vicaires, prieur et abbesse essaient de se rejeter les charges l'un sur l'autre.

M. de **La Bachelerie** voulait proposer que l'abbesse avait droit de présentation à la cure de *Nontron* et qu'elle jouissait des droits ayant appartenu au curé... donc, elle était tenue de toutes les congrues et pensions... Le prieur lui, n'était tenu que de contribuer à la pension des vicaires.

La dame de **Dufort de Civrac** réplique qu'elle ne peut prétendre au titre de curé primitif... de plus, le prieuré dont est pourvu **La Bachelerie** était dans le principe régulier et de l'ordre de Saint-Benoît qui avait son couvent à *Nontron* ; c'est à lui seul qu'on pouvait avec raison opposer qu'il est tenu des charges imposées aux curés primitifs ».

Pour éviter un procès, les deux parties finissent par s'entendre sur les traitements respectifs des curés et des vicaires ; c'est là, du reste, l'objet essentiel de cette convention du 17 août 1772.

« Pour régler au mieux, sans 'piquettement', la question des dîmes 'novalles', **La Bachelerie** versera à perpétuité à l'abbesse 24 livres annuelles ; d'autre part, l'abbesse acquitte seule la congrue de 500 livres du curé de *Nontron*, et la congrue de 500 livres du curé de *Saint-Martial* sera payée par l'abbesse et le prieur à proportion du revenu qu'ils tirent des dîmes des paroisses de *Nontron* et de *Saint-Martial-de-Valette*. Enfin, les pensions des deux vicaires de *Nontron* et de celui de *Saint-Martial* ordonné récemment par l'évêque, seront également payées en proportion par les deux parties et distraction faite par l'abbesse des 500 livres de la congrue du curé de *Nontron*, uniquement payée par elle. »

Voilà bien une répartition des revenus et des charges qui ne brille pas par sa simplicité.

Ces quelques notes permettent de soupçonner la situation complexe et souvent litigieuse de la cure de *Nontron* du XVI^e siècle à la fin de l'ancien régime.

Elles permettent aussi de relever les noms d'un certain nombre de détenteurs tant du spirituel que du temporel de cette cure et de son annexe.

R. Bouet

N.B. : cette étude n'a jamais été communiquée au GRHIN.

<u>Références</u>	<u>Abréviations</u>
Archives Départementales	A D
Charente, Dordogne, Haute-Vienne	16 - 24 - 87

- 1 - B.S.H.A. Limousin 1923 (p.49)
De Gourgues « dictionnaire... » (p.127)
- 2 - Pouillé historique de Diocèse de Limoges de l'abbé Nadaud de 1775. (p.495),
B.S.H.A. Limousin 1903 (A Lecler)
- 3 - A.D. 16 : H III 129 (1,2)
- 4 - A.D. 16 : H III 132 (2,3,4,6) et 133 (1)
- 5 - A.D. 16 : H III 134 (1,2,3,4) et 133 (2,3,4)
- 6 - A.D. 24 : B 325
- 7 - Monographie (117-118)
- 8 - A.D. 16 : G 1bis (f° 95 et 266) et 1ter (12/7/1757) et (11/7/1759)
- 9 - A.D. 24 : B 906
- 10 - A.D. 16 : H III 135 (1,2,6)
- 11 - A.D. 24 : B 80
- 12 - A.D. 16 : H III 135 (7,9,10)
- 13 - Monographie (129-130)
- 14 - A.D. 87 : 18 G 41

LES BERNARDIÈRES APERÇU HISTORIQUE.

Il existe en face du bourg de *Champeau* quelques grottes qui furent occupées d'abord par les Gaulois, ensuite elles servirent de point d'observation sur la vallée de la *Nizonne* aux troupes de passage.

A une centaine de mètres et dominant cette petite rivière, à mi-chemin entre les bourgs de *Rudeau* et de *Champeaux*, fut édifié le château des *Bernardières*. On ne sait par qui il fut construit et pas davantage à qui il fut pris par les Anglais. Ces derniers l'occupaient à la fin de l'été 1377.

Depuis l'*Angoumois*, le **duc d'Anjou** envoya une reconnaissance afin de juger de l'importance de cette forteresse. Cette patrouille montée tomba dans une embuscade à proximité du château, y laissa la moitié de son effectif et se replia sur *Varaignes*.

Quelques jours plus tard, le 7 ou le 10 septembre 1377, une forte troupe vint s'installer sur le plateau situé au sud du château et au lieu dit la *Grande Métairie*. Elle avait fait suivre une catapulte nommée truie et qui servit, par la suite, au siège de Bergerac.

On fit grand étalage des forces attaquantes, puis, selon la tradition, on envoya un espion pour inviter l'adversaire à se rendre en l'assurant que **Bertrand Du Guesclin** était sur place. Rien ne permet d'affirmer qu'il vint. Néanmoins sa renommée était telle, que les Anglais partirent dans la nuit, les uns affirment que ce fut par un souterrain, d'autres qu'ils traversèrent l'encerclement par un chemin couvert. Quoique qu'il en soit, ils mirent le feu au château et les prisonniers français périrent sous les décombres. Leurs restes, ainsi que ceux de la patrouille montée, furent découverts, à fleur de terre, lors de la construction de la route et rassemblés dans une fosse surmontée d'une croix, près du village de *Bernardières*.

La châtelainie de *Bernardières*, une des plus petites du *Périgord*, comprenait, outre *Champeaux*, les paroisses de *La Chapelle-Pommier*, de *Saint-Sulpice-de-Mareuil*, celles de *Fontroubade* et de *Lussas*.

Elle avait appartenu aux **barons de Mareuil** qui l'avaient vendue aux **Authon**, tout en conservant la foi et l'hommage.

En 1502, **Antoine d'Authon** la céda à **François de Bourdeille** en échange de la terre du Petit Mareuil, qui venait de sa mère **Catherine de Mareuil** et qui était située dans la châtelainie de *Jarnac* en *Saintonge*. C'est le fils de cet **Antoine d'Authon**, qui selon **Brantôme**, pris du désir de courir le monde, s'associa avec un autre cadet d'*Angoumois* de la maison de **Berneuil de Montsoreau** et « Tous deux mettant la plume au vent, comme bons frères, jurés de ne s'abandonner jamais et de vivre et mourir ensemble, vont busquer la fortune ».

Nos deux cadets arrivèrent à *Metelin*, île de *Lesbos*, sous les ordres de monsieur de **Rabastain**. Ayant fait quelque léger et petit butin dans leurs courses sur mer, ils revinrent en France où le **cadet d'Authon** fit don à l'église de *Champeaux* de la « Coiffe de Notre-Dame rapportée par lui de Jérusalem ».

Mais après un court séjour, d'**Authon** vendit les *Bernardières* au grand-père de **Brantôme**, en toucha le prix et revint à *Metelin* avec son compagnon. Il achetèrent un bon vaisseau et, après de nouvelles courses et un nouveau butin, ils revinrent en France où le **cadet d'Authon** fit bâtir un château sur sa terre des *Combes*, qu'il revendit quelque temps après à un greffier du parlement de *Bordeaux*. Il reprit à l'église de *Champeaux* la Coiffe de Notre-Dame pour la donner à celle de *Saint-Front-de-Périgueux* et il quitta la France pour toujours. Revenu à *Metelin*, avec le **cadet de Montsoreau**, ils achetèrent tous deux un vaisseau avec lequel ils font si bien qu'ils se rendirent grands et fameux corsaires. Puis ayant honte de revenir en France, ils embrassèrent la foi des Turcs,

se dirent enfants de *Metelin*, prirent les noms de **Cairadin** et **Friadan Barberousse**, et devinrent rois d'*Alger*. « Nous le tenons pour très certain, dit **Brantôme**, en notre pays de *Périgord* et *Saintonge*, tant pour avoir été remémoré et passé par les bouches et oreilles des pères et fils, que par anciens titres et apparences ».

D'un autre côté, on lit dans l'Etat de l'Eglise du *Périgord*, par le père **Dupuy** : « L'an 1484 et le vingt-huitième avril, le seigneur **Pierre d'Authon**, fait don au chapitre de *Saint-Front-de-Périgueux* de la précieuse relique de la Sainte-Coiffe ou voile de la Vierge, qu'il avait rapporté de son voyage d'outre-mer. »

Ce qui confirme, en partie, le récit de **Brantôme**. Au surplus, la possession de ce voile occasionna entre l'église de *Champeaux* et celle de *Saint-Front* de longues discussions judiciaires terminées par la transaction en faveur de cette dernière.

A la mort de **François de Bourdeille**, les *Bernardières* échurent à un de ses cadets, Gabriel. (dans l'inventaire, on citait deux moulins et une forge sur la Nizonne).

La fille de **Gabriel de Bourdeille**, **Jeanne de Bourdeille**, se maria avec **Charles d'Aydie**, seigneur de *Monbazillac*. Leur fils cadet **Guy**, lorsqu'il eut 25 ans en 1606, fut pourvu de la seigneurie des *Bernardières*, apportée par sa mère, ainsi que d'une co-seigneurie de *Montagrier*.

Guy s'allia en 1615 à **Marguerite Audier**, fille unique de **Bertrand Audier** (fils de **Martial Audier**, conseiller au Parlement de *Bordeaux*, et **d'Antoinette Pourtenc**). Elle hérita à la mort de ses parents de la terre et château de *Montcheuil*, des seigneuries de *Vaugoubert* et de *la Barde*.

Ils eurent cinq fils, nous ne retiendrons régionalement que **Armand**, l'aîné, qui devint seigneur des *Bernardières* à la mort de son père vers 1650, et qui se titra **vicomte de Montagrier**.

Le troisième, **Blaise** (1623 – 1669) qui fut l'auteur du rameau dit de *Champagnac*.

Le quatrième, **François** (1626 – 1680) qui forma le rameau dit de *Saint-Martin-de-Vaugoubert*.

Armand d'Aydie épousa en 1640 **Charlotte de Belcier**, dont il n'eut qu'une fille **Marie**. Celle-ci s'unit le 1^{er} octobre 1654 à son cousin **Jean-François comte de Lambertie** et ils n'eurent également qu'une fille **Marie** qui épousa en 1691 le **marquis de Choiseul**. La **comtesse de Lambertie** mourut en 1710 et son gendre, le **marquis de Choiseul**, en 1711 sans postérité. La seigneurie de *Lambertie* (commune de *Miallet*) et la terre de *Pansol* (aujourd'hui *Pensol* en *Haute-Vienne*) échurent alors aux **Aydie**.

Devenu veuf, **Armand** se remaria en 1651 avec **Jeanne de Clermont-Toucheboeuf**, dont le père était **seigneur de Verteillac**. Elle lui donna cinq enfants :

Aimé-Blaise, l'aîné, qui succéda à son père.

François, sieur des *Roches*, qui mourut Capucin après avoir été militaire.

Armand, sieur de *Magnac*, appelé par courtoisie **vicomte d'Aydie**.

Marguerite, dite **mademoiselle des Bernardières**, qui épousa **François Louis de Rançonnet**, seigneur d'*Escoire*, en 1729.

En succédant à son père, **Aimé-Blaise** devint baron des *Bernardières*, seigneur de *Montcheuil*, de *Saint-Martial-de-Valette* : on l'appelait **comte d'Aydie**. Il se disait marquis de *Montagrier* et baron de *Cuzorn*. Le vicomte **Antoine de Ribérac** lui avait légué sa co-baronnie de *Rions* et ses droits sur les terres de la **Benauges**.

Aimé-Blaise décéda en 1710. Il s'était allié avec **Charlotte-Diane de Bautru**, fille du **comte de Nogent** et de **Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun** et sœur de la **maréchale de Biron**.

Ils eurent au moins quatorze enfants, on ne peut citer que :

Antoine qui hérita de son père.

Sicaire-Auguste, né en 1692 et qui ne reçut le baptême qu'en 1705, dit comte de *Rions*. Il épousa secrètement la **duchesse de Berry**, fille aînée du **régent Philippe d'Orléans**, dont il aurait eu une fille. La **duchesse de Berry** mourut six mois après.

Clinet-Hubert, né en 1695 aux *Bernardières*, dit comte de *Tarragon* (il s'agit de *Targon*, en *Gironde*, près de *La Réole*) ; et qui mourut jeune.

Marie-Jacqueline-Eléonore, que l'on appelait **Mademoiselle de Tarragon**, (*Targon*). Elle s'allia par contrat du 25 avril 1724 à **Charles Chapt de Rastignac**, premier marquis de *Laxion*.

Marie-Françoise-Angélique, née aux *Bernardières* en 1694, fut dame d'honneur de la **duchesse de Berry** et mourut en 1717 à l'âge de 23 ans. Elle avait épousé le **comte Antoine d'Aydie de Vaugoubert**. Ce dernier devint comte de *Ribérac*. Ils eurent une fille qui mourut en bas-âge.

De **François** (quatrième fils de **Guy d'Aydie** et de **Marguerite Audier**) qui forma le rameau dit de **Saint-Martin-de-Vaugoubert**, il y avait eu de nombreux enfants, dont un seul nous intéresse : **Antoine**, l'aîné des fils, appelé **comte d'Aydie**. Il fut maître de la garde-robe de la **duchesse de Berry** et s'allia à sa cousine **Marie-Françoise-Angélique d'Aydie**.

Devenu veuf en 1717, il fut compromis dans la conspiration de *Cellemare* (1718) en vue d'enlever le **régent Philippe d'Orléans**. Cette conspiration ayant avorté, il ne dut son salut qu'à sa fuite. Traqué, il put s'embarquer à *Blaye* et gagner l'*Espagne*. **Philippe V** l'accueillit, le nomma capitaine-général de *Castille*, Grand d'*Espagne* et chevalier de la Toison d'Or. Il rentra en *France* une dizaine d'années plus tard, avec une très grosse fortune et, comme il fallait s'y attendre, la succession provoqua un procès. Il se retira au château de *Vaugoubert* et mourut sans descendance.

De la famille d'**Aydie**, les *Bernardières* passèrent par alliance à la famille **Chapt de Rastignac**. Le 25 avril 1724, **Charles II Chapt de Rastignac**, épousa **Eléonore d'Aydie** que l'on qualifie à tort de *Ribérac*, car elle était fille d'**Aimé-Blaise**, seigneur des *Bernardières* (branche cadette des **Aydie**) et de **Charlotte-Diane de Bautru-Nogent**. Il est vrai que l'année précédente (1723), **Antoine**, son frère aîné était devenu comte de *Ribérac*, succédant à son cousin le **comte Joseph**, décédé sans avoir été marié.

Du mariage de **Charles II** et d'**Eléonore d'Aydie** naquirent six enfants dont l'aîné, **Jacques-Gabriel-Louis Chapt de Rastignac**, fut appelé par courtoisie marquis de **Chapt** (bien que **Chapt** fut un nom de personne et non une terre), jusqu'à la mort de son père qui lui permit de devenir marquis de *Laxion*. Il épousa en 1746 une petite cousine, **Gabrielle d'Aydie**, (qui n'était pas non plus de la branche de *Ribérac*) étant fille de **Jean**, seigneur de *Champagnac* et de *La Borie-Saumier*, et d'**Henriette Texier de Javerlhac**.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le comte **Antoine** étant décédé sans descendance légitime, laissant un testament qui lui donnait les biens patrimoniaux des comtes de *Ribérac*, ainsi que la nue-propriété de ses biens personnels (les *Bernardières*, la co-seigneurie de *Montagrièr*, etc. ...), l'usufruit était légué à **Henriette de Javerlhac**.

Il avait trois frères :

Jean Louis Marie, officier de cavalerie au régiment de Richemont, fut assassiné à *Issoudun* en 1757.

Jean Louis, chevalier de Malte, mousquetaire, puis capitaine de dragons au régiment de Thianges, fut tué en duel à *Paris* le 31 octobre 1764.

Sicaire Antoine Armand, fut tué en duel à *Paris* le 31 octobre 1751.

Le nouveau comte de *Ribérac*, qu'on appelait comte **Gabriel**, devint marquis de *Laxion* à la mort de son père et cumulait donc ses biens avec ceux de l'oncle **Antoine**.

Il fut le dernier marquis de *Laxion*. En effet, il n'eut que deux fils dont l'aîné mourut jeune et dont le cadet, appelé comte de **Chapt**, décéda en 1795 sans descendance.

Le comte **Gabriel** se maria en 1776 (et non en 1796 comme il a été écrit improprement) avec **mademoiselle de Chabans**. Il mourut en août 1796, et laissait à sa veuve **Gabrielle Françoise de Chabans** les biens qu'il possédait encore (les *Bernardières*, *Laxion*, *Lambertie* et *Pansol*). Il n'avait pas émigré durant la Révolution, il avait été emprisonné durant quelques mois à *Champeaux* sous la surveillance de deux gardes municipaux nommés **Gautier** et **Lacombe**. Il avait 80 ans à sa mort.

Après deux ans de veuvage, **Gabrielle Françoise de Chabans** se maria avec **Louis Grand de Bellussière**, à qui elle apporta les biens légués par son premier mari. Le testament du comte **Gabriel** fit l'objet d'un procès entre ses héritiers et sa sœur **Gabrielle**. Il dura trente ans et se termina par une transaction.

Les héritiers **Bellussière** vendirent les *Bernardières*, vers 1803 ou 1804, à monsieur **Guyot**, habitant *Angoulême* et ancien notaire. Il n'avait qu'une fille qui épousa Monsieur **Hériard**, avocat à *Angoulême*.

De ce mariage naquirent huit enfants et c'est madame veuve **Hériard**, domiciliée à *Magnac-sur-Touvre* qui en a joui pendant longtemps.

Par la suite, cette propriété fut vendue par les héritiers **Hériard** à monsieur **Paul Vieillemard**, Maître imprimeur à Paris, ce dernier était le beau-père de Monsieur **Bariteau**, magistrat.

Note sur les Aydie :

Ce qui rend parfois difficile à se reconnaître dans la filiation des Aydie, c'est leur appartenance aux diverses branches de la famille :

Branche Ribérac

Branche de Guitinière-Castillon

Branche des Bernardières

Branche de Champagnac ou de Saint-Martin-de-Vaugoubert.

En second lieu, beaucoup de ces Aydie s'attribuent sans droit des titres de vicomtes, de comtes ou de marquis de Ribérac ou d'Aydie et ils en changent au gré des héritages.

Il y a encore, comme dans la plupart des familles de l'époque la multiplicité des prénoms. Tant que dura l'ancien régime, le dernier marquis de Laxion fut appelé comte Gabriel de Ribérac ; mais à l'état civil révolutionnaire, il devint le citoyen Louis Chapt.

Enfin, il a existé chez les Aydie restés périgordins une situation religieuse, que l'on constate dans d'autres familles au XVII^e siècle. Les hommes furent catholiques, mais ils épousèrent des femmes qui souvent ne le furent pas, et, après la révocation de l'Edit de Nantes, elles restèrent protestantes de cœur malgré leur abjuration forcée. Il en résultat des baptêmes tardifs, ce que ne mentionnait pas toujours le prêtre sur son registre.

C'est ainsi que Sicaire-Auguste d'Aydie, le frère d'Eléonore marquise de Laxion, fils de Charlotte-Diane de Bautru et petit-fils d'une Caumont-Lauzun, né en 1692, ne reçut le baptême catholique qu'en 1705. C'était en effet un cadet et, n'étant pas d'église, il fallait qu'il devînt officier. Il ne le pouvait que catholique, ou qu'il épousât une riche héritière. Il fit les deux, mais comme il a été dit précédemment, La duchesse de Berry mourut six mois après son mariage.

Sources :

- 1) Guerre de Cent Ans
 - Trouvère Cruveilhier ou Cruvellier
 - Manuscrits de Yates Thompson
 - Georges G. Toudouze.
- 2) Barberousse
 - Brantôme : vie des capitaines célèbres.
- 3) Famille d'Aydie et Chapt de Rastignac
 - Travaux du Docteur Lafon
 - Recherches locales et renseignements recueillis par Jean Perrard.

Cette étude faite par M. Perrard a été remise au GRHIN le 1^{er} mars 1979 ; elle n'avait pas donné lieu à une communication.

(Arch. GRHIN n° 39)

CAMILLE CHABANEAU : « POÉSIES INTIMES » (1870)

A la recherche de l'homme à travers ses poèmes.

La lecture des poésies intimes de Camille Chabaneau révèle un homme d'une très grande sensibilité à la fois discrète et retenue, violente et emportée, amoureux des femmes, blessé dans ses amours, amoureux de la nature, en particulier des paysages nontronnais, très cultivé, épris d'art, d'une très grande culture grecque, latine, italienne et française. Ses poésies sont encore une imitation de ses poètes favoris.

Il n'est pas question de faire ici une étude littéraire, pas plus qu'il n'est question de porter un jugement de valeur. Ses « poésies intimes » valent ici pour l'homme qu'elles révèlent, tout différent de l'homme public que l'on connaît.

Nous trouvons trois thèmes dans ses poèmes :

L'amour, la nature, l'art.

I – L'amour :

C'est le thème essentiel. Rares sont les poèmes où ne sont pas évoquées les figures des trois femmes qui inspirent à Camille Chabaneau de l'amour. Une quatrième n'est évoquée qu'une fois et d'une toute autre façon.

La première qui figure dans le poème liminaire appartient encore au monde de l'enfance et donc du souvenir. Elle est un prénom : Claire. Elle est limpide comme son prénom, innocente, fragile, ingénue. L'amour, ici, consiste à courir dans 'l'herbe défleurie de l'été', à chasser les papillons, à se raconter des histoires.

' Nos yeux ne reflétaient que naïve innocence
D'ailleurs, que peuvent dire et l'ombre et le silence
A des cœurs où le désir dort... '

L'homme, dix ans plus tard, rappelant à sa mémoire des souvenirs intacts, regrette la naïveté de ces amours romantiques.

'Pour nous bercer des contes de Grand-mère
Nous sommes devenus trop sensés, belle Claire... '

Et la sensualité acquise le poussant :

'... Et si le hasard nous poussait
De nouveau, dans cette grange obscure, faut-il croire
Que le temps passerait à raconter l'histoire
De l'ogre et du Petit Poucet... ?'

Innocence, fraîcheur, intuition de l'interdit, 'Nos mères étaient bien loin...'. Les premières images que Camille Chabaneau laisse de ses amours d'adolescent, qui ont pour cadre la campagne que nous connaissons bien, sont une sorte de paradis des amours enfantines.

Une seconde femme marque ses poésies. Ce n'est plus une adolescente et l'amoureux jette sur elle un regard déjà averti. Il la décrit longuement (P.55). Elle est blonde, ses cils sont dorés, son front d'une grâce altière.

'Je ne chante plus que la beauté blonde...
 Car il est voilé de longs cils dorés
 L'œil bleu qui lança ses acérés
 Dont mon cœur ressent l'atteinte profonde...'

Et ailleurs, (P.57)

« ... La belle fille aux cheveux blonds
 Qui baise un perroquet... »

Cependant, un certain idéal de femme perce dans ce portrait, une certaine force physique, un port royal. (Camille Chabaneau était petit et n'avait rien d'un bel homme.)

Il s'affirme dans d'autres poèmes et laisse supposer que Camille Chabaneau connut un amour très violent pour une femme, cette fois brune et sensuelle, tendre et cruelle : une femme opulente, à la chair compacte, chevelure opulente et noire (P. 60-65), tableau à la Rubens. Devant cette femme sensuelle 'quel volcan jamais lance tant de feux', s'exprime la fougue d'un amant, attentif à tous les détails d'un corps qu'il aime et qu'il désire :

Ce sont les bras

'Beau bras nu' (P.1)

Le bras, la main (P.12)

Le front les cheveux, l'œil noir (P.17)

Ses lèvres, dents, baisers, morsures (P.15)

Seins gorge magnifique (P. 25, 29)

La peau est longuement et amoureusement décrite (P.20)

C'est un portrait de femme romantique. La fougue de l'amour est révélée dans un poème de la page 14.

'Ardents baisers, lèvres en feu, ma fièvre, ... ivresse ...'

Cette passion n'est pas exempte d'inquiétude et c'est là un autre aspect de l'homme (P.20)

'J'ai vanté son sein, ses beaux bras,

Ses dents blanches, sa lèvre rose,

Mais, quant au cœur, c'est autre chose

Je crains fort qu'elle n'en ait pas'.

C'est l'incertitude de l'amour et cette femme qui dit si peu 'je t'aime' est cruelle. Elle 'déchire mon cœur' (P.20). Elle 'fait semblant de dormir', (P.25), 'elle trahit' et c'est la rupture évoquée. (P.47). 'Deuil de mon cœur', 'tu n'es plus aimé', 'femme perfide', 'sous son masque candide'. 'Une âme sans pudeur' (P.130).

Les poèmes des pages 130,125,133,127, évoquent la fin de cet amour et les regrets jamais éteints du poète, les remords devant la ténacité de son amour, le souvenir de cette femme le poursuit de telle sorte qu'il ne peut plus regarder sa sœur, sa mère, à qui il témoigne par ailleurs une vive tendresse, sans retrouver ou évoquer, avec honte, l'image de la femme aimée. (P.95, 128)

Toutefois, à la page 115, un poème écrit sur un ton qui rappelle 'A Villequier', est dédié à une femme tendre, blessée, consolatrice... un amour triste, doux, résigné... . Le poète semble avoir trouvé là refuge et paix... .

C'est donc un homme qui au total a beaucoup aimé et beaucoup souffert. Cet amour et ces souffrances sont décrits avec violence et discrétion : éléments de ce caractère. J'ai noté en passant et je répète dans ce chapitre consacré aux sentiments, l'amour que porte le poète à sa mère, à sa sœur. (P.126). L'amitié tient aussi une grande place. Des poèmes sont dédiés à un ami, à Eusèbe, à Hippolyte, A Madame X, à Madeleine...

II – La nature :

Il y a peu d'images de la ville dans ces poèmes : On voit Camille Chabaneau au théâtre (P.10), dans une chambre en ville. (P.10)

'Le soir dans cette chambre où les bruits de la ville
Expirent sans échos, lointains, confus et sourds...'

Mais c'est en général dans la nature que le poète aime à se retrouver. La nature sert de cadre à ses amours : (aux chastes : Claire, comme aux violentes : P.25, comme aux rêvées : P.22, de refuge aussi : P.44). La ronde des saisons l'enchantent et l'inspire : Novembre : P.27 ; Mai : P.29, 91. L'amour s'y mêle toujours ; les insectes, 'les vers luisants', 'les papillons', 'les aubes', 'les soirs' : tout est prétexte à descriptions poétiques et évocations d'états d'âme.

A l'exception d'un poème qui décrit la nature violente et tourmentée de la montagne (Poème sur Hernani P.4), c'est à une nature bien connue des Nontronnais qu'il se réfère : paysages de ruisseaux, de peupliers, de moulins. (P.119)

'Nous nous promenions aux Boissières...'

Les autres poèmes donnent moins d'indications précises sur les lieux, mais on reconnaît facilement la douceur des paysages nontronnais et charentais : petites collines, vallées tendres, rivières, verdure...

III – L'art :

Camille Chabaneau a beaucoup lu et sa culture s'étend de Bertrand de Ventadour (P.165) à Baudelaire, dont on sent l'inspiration à plusieurs reprises : (le poème de la page 65 rappelle 'La Nuit'). Il admire Victor Hugo ; il évoque Pétrarque qu'il lit souvent, et la Bible, chaque jour. Il fait référence à H. Heine qu'il traduit (P.82). Les cultures grecque et latine l'ont marqué : les images mythologiques abondent : Vénus, Apollon, Phébus...). Il traduit des poèmes de Sapho...

Moyen-Age, Renaissance, Romantisme surtout et Classicisme, avec le souci des modèles grecs et latins constituent la culture de Camille Chabaneau.

C'est d'autre part un poète très sérieux qui travaille avec rigueur, comme il le dit lui-même.

Enfin, il me semble deviner que pour Camille Chabaneau, la poésie fut plus importante que l'activité publique : il parle souvent de ce 'labeur infertile'.

'Souvent triste et lassé d'un labeur infertile...'

ou encore

'... on oublie dans ce monde lâche et menteur
Notre existence ensevelie...
Dans l'ombre calme du bonheur...'

C'est, en résumé, un homme pour qui la vie privée, la méditation, l'amour, l'amitié, le goût des choses simples, la nature, la beauté et sa contemplation prenaient peut-être le pas, à cette époque de sa vie, (1870, 39 ans) sur les activités publiques de l'homme mieux connu des Nontronnais.

Communication au GRHIN le 4 mai 1978. Mme Clavaud
(Arch. GRHIN n° 27)

AUTOUR D'UNE PRESCRIPTION MÉDICALE DE 1680.

Le héros et point de mire de notre propos, **Pierre Seguin**, fut je crois, un des curés de *Javerlhac* à avoir tenu une place importante dans la vie de cette paroisse. Né sans doute en 1643, lors de l'accession au trône de **Louis XIV**, il mourut en 1713 et fut enterré dans son église, au pied de l'autel de Notre-Dame, comme le voulait la coutume. Sa vie coïncide donc avec le règne du **Roi-Soleil**, puisqu'on retrouve sa signature sur les registres paroissiaux à partir de 1668. Il semble avoir disposé de certains revenus ; il a contribué vers 1700-1702 à l'entretien des bâtiments paroissiaux et à la réfection de l'église par une surélévation notable du sol. Mais nous aurons peut-être l'occasion de retrouver ; en d'autres circonstances, cet excellent ecclésiastique. Ce qui nous intéresse, ce soir, c'est une prescription signée **Pierre Texier**, médecin à *Nontron*, pour monsieur le curé de *Javerlhac*. Il est dommage que cette ordonnance soit la seule que les paroissiaux de *Javerlhac* nous aient conservée, pêle-mêle avec des notes de sermons un fragment d'inventaire, plusieurs états mentionnant les femmes des villages environnants que notre curé-fermier a dû charger de tisser la laine de ses moutons ou le chanvre de ses chènevières. Ces différents documents sont brochés entre les pages consacrées aux baptêmes, obits, mariages de la paroisse.

Or, en ce 15 mai 1680, Messire **Texier**, médecin donc à *Nontron*, sans doute au pas tranquille de sa mule, s'était rendu à *Javerlhac*. (Il était, en effet, recommandé aux médecins de l'époque de préférer une mule à un cheval pour faire visite aux malades. Les chemins n'étant que fondrières, si vous n'étiez pas un très bon cavalier ou si votre corpulence risquait de compromettre votre équilibre, les mules étant généralement bêtes placides, vous étiez moins menacé de choir de votre monture et de perdre, aux yeux des manants aussitôt accourus, la dignité dont votre profession vous interdisait de jamais vous départir.) A moins que le sieur **Texier** n'ait fait parvenir sa prescription à M. le curé par l'intermédiaire d'un commissionnaire. Fréquemment, les médecins refusaient de se déplacer et volontiers donnaient des consultations sans rendre visite au malade. A première vue, ce procédé peut paraître étonnant. Quoi, sans avoir vu le patient, s'en remettre à la description faite par un domestique ou un parent ? Au fait, qui était médecin du temps de **Molière** (notre **Texier** est justement son contemporain) et comment pratiquait-on cet art ?

Ils ne sont guère nombreux (on en comptait une centaine pour *Paris* et les environs) notamment en province et à la campagne. On ne faisait généralement appel à eux qu'à la dernière extrémité et encore si on était noble ou bourgeois. Les gens ordinaires se soignaient seuls, grâce aux simples qu'ils savaient cueillir aux moments les plus favorables et dont ils connaissaient l'usage. Tout n'était pas faux dans leur empirisme. La magie aussi tenait une place importante. On avait en outre recours aux nombreux charlatans et passeurs qui opéraient les jours de foire. Ou au maréchal ou au meunier qui avaient, paraît-il certains dons. Ou aux 'bonnes femmes', aux 'sages-dames', aux 'jouvents' du pays. Bref, le petit peuple se débrouillait comme il pouvait, aux moindres frais, assez résigné devant la maladie et la mort. Consulter un médecin ? Pour *Javerlhac*, bien peu pouvaient y songer. Seuls les châtelains, quelques notables, le procureur faisaient quelquefois appel à l'homme de l'art, mais devaient l'envoyer quérir à la ville voisine, *Javerlhac* n'ayant pas l'honneur d'en compter un sur sa paroisse.

Le médecin était en effet un personnage important et l'exercice de la médecine le couronnement de pas mal d'années d'études, en nombre variable toutefois, selon les Facultés. Les plus célèbres étaient, en *France*, *Montpellier* et *Paris*. On y enseignait – fort mal – l'anatomie. Les étudiants ne disposaient que de deux ou trois cadavres par an par suite de l'opposition de l'Eglise, et souvent les explications étaient fournies par un simple barbier. Ils ne voyaient presque jamais de malades. Les études étaient purement livresques, basées sur des écrits des Anciens. Toutefois l'enseignement de la botanique était favorisé. Les soins prodigués aux Jardins Botaniques (création

de celui de *Montpellier* en 1598 et de *Paris* en 1606) où l'on essaie d'acclimater des plantes rares ou exotiques rapportées par les missionnaires ou les voyageurs en sont la preuve.

Mais au siècle qui nous concerne, le XVII^e, la plupart des Facultés de province sont en pleine déconfiture. La profession médicale d'un niveau déplorable. Certaines Facultés ne sont fréquentées que parce qu'elle ont la réputation de délivrer des diplômes en un temps record. De toute manière, les 'philâtres' devaient disposer de ressources suffisantes. Ils suivaient des cours faits en latin, basés sur la lecture d'auteurs anciens, assortis de quelques commentaires sans originalité, accompagnés de 'questiones' et 'disputationes', obéissant à des règles de la rhétorique en usage depuis le Moyen-Age. On se mettait au travail pourtant dès cinq heures du matin. « J'ai peigné ma tête, j'ai pris mon bonnet que j'ai bien agencé, j'ai vêtu ma robe et puis étant sorti de ma chambre j'ai descendu en bas, j'ai fait de l'eau en la cour contre une muraille, j'ai pris de l'eau d'une seille, j'ai lavé mes mains et essuyé mon visage à une serviette. » (in 'la vie quotidienne')

Au début du XVII^e siècle il y avait généralement deux chaires dans les différentes Facultés :

- l'une concernant les 'choses naturelles et non-naturelles', anatomie, physiologie, diététique.

- l'autre concernant 'les choses contre-nature', pathologie et médecine.

Montpellier, toujours en avance sur les autres, possédait en outre une chaire de pharmacie et une autre de chirurgie.

Vers l'âge de 25 ans, l'étudiant se présentait au baccalauréat dont les épreuves, d'une durée de quatre jours, consistaient en grande partie en questions posées en latin par le jury avec réponses du candidat sous forme de syllogisme. Le diplôme était décerné en grande pompe après que l'étudiant ait brillamment répondu à des questions du genre : « Le mal de dents est-il un symptôme de passion amoureuse ? », ou encore : « de quelle partie du corps provenait l'eau qui s'est écoulée du flanc du **Christ**, lors de la crucifixion ? »

Pour la licence, *Montpellier* exigeait la soutenance d'une première série de quatre thèses de quatre heures chacune, puis de deux autres, commentant un passage d'Hippocrate. Il s'agissait avant tout de se montrer capable de poursuivre un raisonnement jusque dans les derniers recoins de la logique formelle en défendant l'opinion des Anciens.

Chaque remise de diplôme était accompagnée d'un banquet offert aux membres du jury, pour lequel l'étudiant se ruinait quasiment ! Pourtant la remise du bonnet de drap noir à houppes cramoisie et ceinture dorée, signes du succès, n'était pas toujours preuve de compétence, car on disait souvent : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée ! »

Mais les médecins diplômés ne sont pas les seuls à se charger officiellement du soin de... tuer leurs malades. Si *Javerlhac* n'a pas le privilège d'en compter parmi les habitants, en revanche, les registres paroissiaux attestent de la présence en 1662 d'un maître chirurgien appelé **Martin Larmat** et celle d'un maître apothicaire habitant du bourg dès 1662 jusqu'en 1675 au moins. Selon toute vraisemblance, il est encore à *Javerlhac* en 1680, date qui nous occupe. De toute manière il eut été possible au curé **Seguin** de se faire préparer ses médecines, puisque, à la même époque, la paroisse voisine de *La Chapelle-Saint-Robert* s'honore de la présence d'un maître apothicaire, elle aussi, en la personne de **Léonard de La Chaumette**, parent du curé des lieux. Il semble, d'après les registres paroissiaux, qu'il y ait toujours eu également des chirurgiens à *Javerlhac* : **Pierre Soury** (1699-1775), **Pierre Blanchard** (1747-1788), **Pierre Boyer** (1750- ?), **François Eyriaud de Bechemore** (1750- ?)

Les titres du premier, **Pierre Soury**, s'étaient d'ailleurs sur les registres, à l'occasion du mariage de sa fille, **Anna**. Il est dit : « Maître chirurgien, ancien démonstrateur d'anatomie, officier support de l'Université de *Poitiers*. »

Mais revenons aux premiers de ces messieurs : les apothicaires. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on ne fera pas de distinction entre les apothicaires et les épiciers. Pour devenir apothicaire, il convenait de suivre la filière imposée dans toute la corporation artisanale – la pharmacie n'étant pas considérée comme une profession libérale – à savoir, échelonnée entre 14 et 25 ans, l'apprentissage, le compagnonnage, la maîtrise. L'apprenti était logé, nourri, considéré comme un membre de la

famille du maître. Le compagnon faisait certaines préparations simples, composait juleps et pilules sous la haute direction du maître. Puis il allait de province en province, son baluchon sur l'épaule, pour augmenter son savoir-faire de formules diversifiées selon la flore des régions où il séjournait.

Vers 25 ans donc, le jeune **Léonard de la Chaumette**, originaire de *La Chapelle*, tout comme **François Bonithon**, de *Javerlhac*, a dû pour être autorisé à s'installer au pays, aller, muni des certificats de ses maîtres successifs, se présenter devant la Faculté de Médecine et prier Messieurs les jurés de bien vouloir se déplacer pour lui faire subir les épreuves de la Maîtrise : Les candidats devaient savoir lire les formules du Codex de l'époque ; puis manifester leurs connaissances en botanique en répertoriant un certain nombre de plantes fraîchement cueillies. Enfin venait la présentation du chef-d'œuvre, consistant en l'exécution d'une préparation particulièrement délicate. Pour l'apothicaire comme pour le médecin, le diplôme coûtait fort cher au lauréat qui, outre les divers cadeaux, devait offrir un banquet aux différents membres de l'Alma Mater.

Leur maîtrise une fois conférée, **François** et **Léonard**, pouvaient ouvrir boutique, à moins qu'ils n'aient pris la succession de leurs pères, ce qui était fréquent. A l'enseigne de 'la corne de cerf', ou des 'vipères d'or', leurs officines s'ornaient de bocaux de belle faïence et de fioles cornues bien rangées. Pourtant certaines préparations leur restaient interdites : celles du Thériarque, du mithridate ou du catholicon notamment que seule la Faculté se réservait le droit de fabriquer. Les apothicaires par contre, détenaient le curieux privilège de conserver l'étalon des poids et étaient chargés de vérifier les poids et balances des autres commerçants. Il faut dire qu'ils avaient l'habitude des pesées délicates allant jusqu'au célèbre grain d'ellébore (0,053 g) dont le lièvre de **La Fontaine** recommande à la tortue de prendre 4 grains afin qu'elle retrouve un peu de sens commun.

Mais les apothicaires, à l'instar de **M. Fleurant**, vendaient leurs 'épices' bien cher et trouvaient des concurrents redoutables en la personne des marchands d'orviétan, des colporteurs d'ouvrages comme 'le médecin des pauvres', 'L'Empirique Charitable', qui enseignaient la manière de préparer à la maison, avec facilité et peu de frais, les remèdes propres à toutes sortes de maladies.

La gageure veut que certaines de ces publications étaient inspirées par **Guy Patin**, doyen de la Faculté de *Paris*, qui espérait ainsi ruiner le commerce des apothicaires 'diplômés' et les accablait de tout son mépris, les traitant de 'laquais bottés et de superbes canailles !' Autres concurrents : les châtelaines et les curés – soi-même – qui fabriquaient eux aussi leurs remèdes ; élixirs, baumes et eaux merveilleuses, parfois à base d'eau bénite. Il faut croire que le curé de *Javerlhac* n'avait qu'une foi médiocre en ces derniers ou qu'il avait été vraiment malade pour faire venir un médecin de *Nontron* !

Car à *Nontron*, siège de la châtellenie, la gence médicale y était fort honorablement représentée. Dès 1629, citons, d'après de **Laugardière** : **Jean Sola**, docteur en médecine – 1638, **Martial Gautier**, Me apothicaire ; - en 1683, il y a au moins deux apothicaires, **Jean Eyriaud** et **Jean Favard** et un 'praticien', **Jean Philip**. Tente ans plus tard, la liste s'est augmentée de quatre chirurgiens : **Jean de Mazerat**, **Jean Merlanjou**, **Jean Delapouge**, **Germain Ribadeau** et deux médecins : **Jean Feuilhade** et **Etienne Favard**.

Mais revenons à *Javerlhac* qui dans sa modestie, ne compte à la fin du XVIII^e siècle, qu'un chirurgien en la personne de Me **Martin Larmat**. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le fait de se livrer à un travail manuel constituait une marque de servage ; ainsi les merciers qui vendaient de tout, mais ne fabriquaient rien, bénéficiaient d'une plus grande considération que les chirurgiens qui seront pris pour des manuels jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

C'est pourquoi la Faculté interdisait aux médecins de se servir d'un scalpel, de pratiquer une saignée, de soigner les organes sexuels, dits parties honteuses : c'était bien assez bon pour un chirurgien, que l'on confondait souvent avec un barbier.

En contre-partie, les uns et les autres faisaient de bonnes affaires depuis que la saignée fréquente était fort à la mode. Bien sûr, les gens aisés du XVII^e siècle abusaient de nourritures épicées et de gibier faisandé qui favorisaient l'inflammation et l'apoplexie. Mais le 'clysterium

donare, ensuite purgare, diende saignare' de **Molière** prenait des allures de folie collective. On saignait les femmes enceintes, les enfants. On cite même le fameux **Guy Patin** qui avait ordonné deux saignées et force lavements pour soigner le rhume de son fils, âgé de trois mois... On le sait, le grand principe de la saignée consistait à enlever, autour de la partie malade, le sang vicié, pourri. On comptait 47 veines propres à cette opération, dont quinze pour la tête. Les veines auriculaires, par exemple, pour soigner la surdité. Pour le foie, la rate, on 'attaquait' entre l'auriculaire et l'annulaire ; au fondement pour la mélancolie ; aux pieds pour les reins... Le malade gardait le lit et l'on faisait l'obscurité dans la chambre, précautions jugées inutiles pour une simple purgation ou un clystère. Les chirurgiens opéraient également les kystes, les varices, la cataracte, arrachaient les dents, procédaient aux autopsies.

Et si parfois il prenait au malade d'aller prendre les eaux (habitude très en vogue à la Cour) le même **Guy Patin** ne se gênait pas pour clamer : « Les eaux minérales font plus de cocus qu'elles ne guérissent de malades. »

Notre médecin nontronnais, supposons le monté sur une mule caparaçonnée de noir comme la plupart de ses confrères, (on peut comparer avec la discussion qui tient lieu de consultation entre les médecins appelés, dans 'l'Amour du Médecin', au chevet de **Lucinde**) notre médecin s'est donc déplacé pour rendre visite à Messire **Pierre Seguin**, notable et discrète personne. Il porte la barbe (cela lui est recommandé pour donner plus de gravité à son allure) ; une perruque faite, ainsi qu'il convient, de cheveux de personnes grisonnantes, le rabat exigé par sa profession et des gants qu'il lui est recommandé de parfumer (on comprend aisément pourquoi.)

Certes, de son clérical client, il n'a pas besoin de prendre soin de l'âme. Dans tous les autres cas, il lui aurait été interdit de faire plus de deux visites à un malade qui ne se serait pas confessé depuis le début de ses souffrances. Une déclaration royale (8 mars 1712) menace même toute infraction de peines sévères : lors de la 3^{ème} visite, le malade doit présenter un billet de confession sinon le médecin se retire. Cela prouve la confiance que l'on avait dans les soins médicaux de l'époque !

Mais revenons à notre malade. Garde-t-il la chambre ? est-il au lit ? C'est un homme d'environ 40 ans, dont les registres paroissiaux habituellement bien soignés, sont couverts alors d'une écriture griffonnée, bâclée, à son tour remplacée par celle de deux autres curés, celui de *Teyjat* et celui de *La Chapelle-Saint-Robert*. Mais les indices ne sont pas suffisants pour une conclusion certaine, bien qu'un an plus tard, on trouve au bas d'un acte de baptême, de nouveau, la signature du curé de *La Chapelle*, **Pierre de la Chaumette** qui précise remplacer 'le vieux curé' : un vieux curé de 40 ans ? Ne nous inquiétons cependant pas outre mesure, car, après avoir été remplacé quelques semaines par ses confrères voisins, il reparaît et termine sa carrière ... une trentaine d'années plus tard !

Pour établir un diagnostic, le médecin contemporain de **Thomas Diafoirus** et de **M. Purgon**, a seulement trois champs d'investigation : le pouls, la couleur des urines, l'aspect des selles, car il ignore l'auscultation et doit s'en remettre à l'acuité de ses perceptions sensorielles, sentir les matières fécales, goûter les urines... On prend d'ailleurs pour une cause et non pas pour un effet le pouls qui, dit-on, est 'l'économie de la nature, le conservateur des esprits, l'entretien de la faculté vitale'. Il est selon les cas qualifié de véhément, languide, capricieux, ondoyant, fourmillant... Le médecin de *Nontron* a-t-il trouvé l'urine de son client safranée (signe d'une prédominance de la bile) ou blanche et subtile (signe d'anorexie, de ventosité ou de mélancolie) ou avec des petites bulles (signe de migraine) ? Ni **M. Texier**, ni **M. Purgon** ne parlent de saignée : sans doute laissent-ils l'un et l'autre, le chirurgien ou le barbier, maîtres d'en décider. Car si au XVII^e siècle, on faisait un usage si fréquent de la saignée, c'est qu'avant les découvertes de **Harvey**, on pensait que le sang ne revenait pas au cœur mais stagnait dans les organes en s'y corrompant et qu'il fallait 'pomper' ce trop plein de pourriture.

M. Seguin n'aurait-il pas eu de fièvre ? Fièvre synoque ? Fièvre tierce ? fièvre quarte ? En tous les cas, une fièvre que l'on chassait par une diète sévère, des aliments humectants, des bains prolongés destinés à rétablir la juste proportion des humeurs aqueuses, comme on pourra justement

le constater dans cette ordonnance dont voici maintenant le texte. Elle est donc signée de **Texier**, médecin à *Nontron*, pour M. le cure de *Javerlhac* et datée du 15 mai 1680.

« *Monsieur le curé a besoin de prendre lundy prochain, quoiqu'il se purge demain la ptisane suyvante :*

Prenez dix feuilles de chicorée sauvage, de pimprenelle, de bourrache et de lin, une poignée chascune, du bon sene demy once, de crystal minéral une dragme, de bonne rhubarbe et de sel de polychreste, une dragme et demie, de chascune. Nous mettrons le tout bien moulu et coupé menu dans une Phiole et verserons dessus trois grands verres d'eau de fontaine bien bouchée. Nous la laisserons dans un pot d'eau chaude cinq ou six heures. Appres nous y adjoindrons la moitié d'un bâton de bonne casse et la mettrons en lieu frais. La macération prendra la nuit, le matin, ayant fait la colature, il en faudra prendre un grand verre de bonne heure, trois heures appres un autre grand verre et trois heures appres un bouillon de veau ou de poule comprenant l'oseille, la chicorée, la laitue et le cerfeuil. Il en faudra reiterer deux prises de la même ptisane, l'une le mercredy matin et l'autre le jeudi et prendre trois heures appres un bouillon comme dessus. Monsieur usera ensuite pendant six jours de la même ptisane composée d'une poule qu'on fera bouillir dans trois pintes d'eau jusqu'à la réparation des os, on y adjoindra sur la fin de la décoction dix feuilles de chicorée, de pimprenelle et de cerfeuil, une poignée chacune, l'ayant coulé, il en prendra le matin un grand verre, deux heures avant le disner, trois heures appres le disner, un autre le soir demy heure avant le coucher un autre. A la fin de l'usage de cette ptisane, il prendra un grand verre de la laxative procédant de bon matin. Appres il se mettra dans l'usage du petit laict de chicorée ou de casse bien épuré avec crystal de gal et en prendra une bonne écuelle chaque matin. Deux heures appres il entrera dans un bain d'eau de rivière simplement attiédi affin qu'il n'y souffre ny chaud ny froid et y demeurera une heure environ et en sortant du bain, il se mettra dans le lit et y demeurera une heure environ et demy heure appres prendra un bouillon de veau ou de poule préparé comme dessus. Il continuera le petit laict et le bain s'il s'en trouve bien dix ou quinze jours, chaque cinquième jour il adjoindra dans la prise de petit laict une once de sirop de chicorée composé et autant de celui de pomme du roy (...) appres une nuit luy faire une prise de grain d'antimoine. »

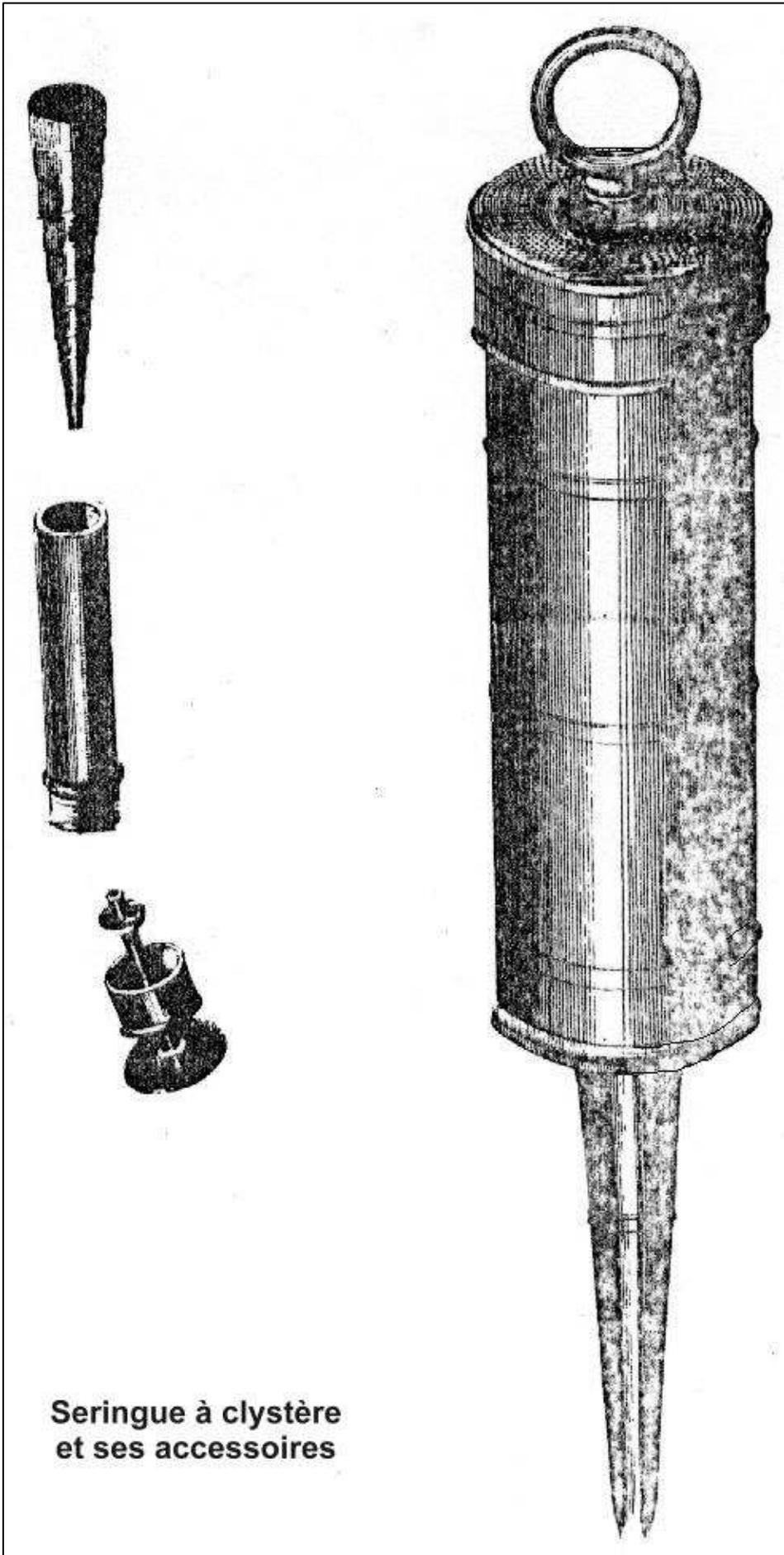
Voici le résumé des opérations. (D'après le calendrier perpétuel, le 15 mai serait un mercredi).

Jeudi 15 : purgation (sans doute une purgation de routine)

Lundi 20, mercredi 22 et jeudi 23 : prise de deux grands verres de tisane, l'un au lever, l'autre 3 heures après. Puis trois heures plus tard un bouillon clair de poule soigneusement bouilli avec oseille, chicorée, laitue, cerfeuil. Cette tisane est dite laxative, quelques lignes plus loin, on ne saurait mieux dire !

En effet, elle ne comprend que des diurétiques (bourrache, chicorée, cristal minéral), des laxatifs (cesse, lin, chicorée), des purgatifs (sels de polychreste et séné). Seule la pimprenelle a un effet adoucissant. Le cristal minéral est un sel de salpêtre ou de nitre. C'est un nom donné dans l'ancienne chimie, à un grand nombre de sels métalliques (dit le Larousse). Il en est prescrit une dragme, c'est à dire 3,24 g. Il était employé comme diurétique dans n'importe quelle tisane. Le sel de polychreste est un autre purgatif composé de potasse et d'acide tartrique. Il est de nos jours fort peu employé et considéré comme dangereux à hautes doses. Or M. Seguin doit en absorber une dragme et demie soit 5g, six fois en quatre jours ! Quant au séné, c'est un purgatif drastique, un vrai remède de cheval. Donc l'ensemble de ces diurétiques, laxatifs, purgatifs, sudorifiques tend à éliminer. Après, notre curé ne devait pas se sentir très vigoureux ! D'ailleurs, le 21 mai, entre deux tisanes, il procède à un baptême et ne reparaît plus de huit jours. Le huit juin seulement, il enregistre un obit, mais l'écriture est à peine lisible, celle qui a hâte de retrouver son fauteuil ou son lit ou ... sa chaise percée.

Voilà pour la première semaine. Après le traitement de choc que nous venons de voir, la 2^{ème} semaine est plus douce. Le sel de polychreste et le séné ont disparu. Quatre fois par jour (le matin, avant et après le dîner, le soir) M. le curé prendra son bouillon de poule avec quelques diurétiques et purgatifs seulement. Il doit sans doute s'alimenter maintenant.



**Seringue à clystère
et ses accessoires**

Au cours des deux semaines suivantes, après ce traitement d'éliminations tous azimuts et une ultime prise de la première tisane, on revient progressivement à la normale. M. **Seguin** prendra tous les matins une bonne écuelle de petit lait de chicorée et de cristal de Gal. Deux heures après il se plongera dans un bain d'eau de rivière tiède (« *les symptômes sont indicatifs d'humeurs putrides qui sont contenues dans le bas-ventre ... Elles y sont recuites et ont acquis une malignité qui fume dans la région du cerveau...* » L'Amour Médecin II, 5). Il reste dans ce bain une heure, puis passe une demi-heure au lit, absorbe un bouillon de poule avec chicorée, pimprenelle et cerfeuil.

Enfin pendant quinze jours où il a un bain quotidien, il ajoutera à son petit lait du matin, du sirop de pommes du roi et de l'antimoine. A propos de cet émétique, les mauvaises langues racontent qu'il doit son nom à un moine de l'abbaye bénédictine d'*Erfurth* qui aurait expérimenté ce médicament, voisin de l'arsenic, sur ses frères en religion et que quelques-uns seulement en auraient réchappé. Il n'en fut rien – Dieu soit loué ! – pour M. **Seguin**.

Ayant à propos de cette ordonnance relu la première scène du 'Malade Imaginaire', j'y ai trouvé sensiblement les mêmes médicaments. Qu'on en juge plutôt : **Argan** fait ses comptes et trouve en un mois, un minimum de 12 médecines et 20 lavements : « *clystères insinuatifs, préparatifs et émollients pour rafraîchir les entrailles de Monsieur. Bons clystères détersifs composés avec catholicon (séné plus rhubarbe) pour nettoyer et balayer le bas ventre de Monsieur. Bonne médecine corroborative composée de casse récente et de séné levantin pour expulser et évacuer la bile. Prise de petit lait pour adoucir, lénifier, tempérer et rafraîchir le sang de Monsieur...* » (Acte I, scène 1). Lequel des deux a copié sur l'autre ?

Finalement, je me suis demandé à quoi pouvait servir cette série de 15 bains. Il me fut répondu qu'actuellement un bain n'a de vertu thérapeutique qu'à partir d'une certaine température (environ 40°) et qu'à l'époque ce pouvait être qu'une simple question de propreté. Mais leur répétition me paraît l'exclure ; bien que ceci m'ait remis en mémoire la triste fin du prieur de *Sennely (Indre)*, frère **Joseph**, survenue en 1674, 'le Village Mobile' :

« ... étant allé quelques jours avant la Toussaint à Orléans, il coucha dans des draps sales qui lui engendrèrent une fistule aux reins entre les deux épaules. La démangeaison l'ayant fait gratter, son mal, peut-être avec les ongles sales (car il était comme tous les grands génies très malpropre), la gangrène s'y forma. Il se contenta de s'appliquer quelques onguents de sa façon qui donnèrent à la gangrène tout le loisir de lui gagner toutes les vertèbres, ce qu'ayant reconnu, il s'exposa à un chirurgien de ce bourg le plus scélérat et le plus ignorant du royaume, qui lui fit mille incisions sur la chair vive, n'ayant de cesse de le découper par tout le corps jusqu'à sa dernière agonie. » (Bibliothèque d'Orléans)

Je pense que pour le curé de *Javerlhac*, il fallait plutôt rétablir 'les humeurs aqueuses'.

Nous allons donc laisser M. **Seguin** en robe de chambre et bonnet de nuit, passant sa journée en allées et venues entre son lit, son fauteuil et sa garde-robe, tout comme **Argan** que l'on voit, au beau milieu d'une discussion, s'éclipser brusquement...

Conclusion

Des études sérieuses sur le sujet, il paraît résulter que, considérée comme science et comme art, la médecine au XVIII^e siècle était ce qu'elle pouvait être dans l'état des connaissances de l'époque.

Mais l'esprit de corps, l'attachement excessif à l'opinion des Anciens, le formalisme, étaient d'autant plus dommageables qu'il existait alors des médecins et des savants parfaitement capables de la faire sortir des erreurs héritées du Moyen-Age, s'ils n'avaient été brimés et empêchés par la Faculté elle-même. Dans ce contexte, notre médecin nontronnais n'apparaît ni meilleur ni pire qu'un autre. Il prescrit des 'Ptisanes' habituellement données pour soigner ce dont se plaint M. **Seguin** sans tomber d'ailleurs dans les excès et les divagations de ses confrères. Quant à notre deuxième personnage, ce n'est sans doute qu'un curé comme beaucoup de ses confrères (et nombre de gens aisés de son siècle), gros mangeur, à la constipation tenace et parfaitement capable de résister à l'assaut des purgatifs, diurétiques, laxatifs, cholérétiques et sudorifiques de la prescription de M. **Texier**, puisque cette fois-là (les registres paroissiaux de l'année suivante l'attestent), ni la maladie, ni le médecin n'eurent raison de M. **Seguin**, curé de *Javerlhac* au temps de **Molière** !

Communication au GRHIN le 4 septembre 1980
(Arch. GRHIN n° 67)

Mme Plazer.

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMÉRO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : Vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : La société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : Solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMÉRO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyriseau
- Joseph de Verneilh-Puyriseau - Félix de Verneilh-Puyriseau - Jules de Verneilh-Puyriseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMÉRO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMÉRO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Bourdiol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMÉRO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Masevry*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyriseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMÉRO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMÉRO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMÉRO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMÉRO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMÉRO 10 – SPÉCIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- État civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMÉRO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collège de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMÉRO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carens*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carens*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMÉRO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMÉRO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMÉRO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges Marbeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Masseur*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMÉRO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMÉRO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Masseur*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Église et de L'État (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMÉRO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMÉRO 19 – SPÉCIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMÉRO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Étude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMÉRO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LHERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMÉRO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMÉRO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMÉRO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMÉRO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMÉRO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMÉRO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMÉRO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMÉRO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
 - Bourdeilles X^{IV}e siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
 - Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
 - Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 29 bis - 2013

- Naissance des associations à Nontron : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
 - Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
 - La vie quotidienne au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
 - Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
 - Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMÉRO 30 bis - 2014

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMÉROS SPÉCIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine **Brugière**

- **1** : Le canton de Nontron ;
 - **2** : Le canton de Mareuil ;
 - **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
 - **4** : Le canton de Verteillac ;
 - **5** : Le canton de Champagnac.
 - **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

NUMÉRO 31 - 2015

- Destins de femmes en Périgord Vert : *Francis Gérard*
 - Les mottes castrales : *Jacques Jarry, Francis Gérard*
 - Les quatre dynasties des seigneurs de Varaignes : *Jean-Marc Warembourg*
 - L'histoire de l'orgue de Marin Carouge : *Henri Aristizabal*
 - Jean Lapeyre Mensignac : *Collectif*

NUMÉRO 31 bis - 2015

- L'Ancienne industrie du fer en Nontronnais (XVII^e et XVIII^e siècles.) : *Madame Clavaud*
 - Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
 - Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
 - La fabrication des canons de Marine dans les forges du Nontronnais. *Pierre Blanc*
 - Blanchard de Sainte-Catherine, maître de forge à la Chapelle-Saint-Robert. *Jean Maudet*

NUMÉRO 31 ter - 2016

- Les Associations à Nontron de 1900 à la 2^{ème} guerre mondiale : *Dominique Poupeau*

NUMÉRO 32 - 2016

- L'architecte Catoire, ses mystères, son œuvre. *Nelly Buisson*
 - La poste en Nontronnais des origines à 1900, à travers les marques postales. *Josette Chaperon-Gay*
 - Le Moyen Âge à table. *Sonia Breux-Pouxviel*
 - Histoire du « Claud » à Saint-Martial-de-Valette (1581-2016). *Marie-José Baglione*
 - L'agriculture en Dordogne pendant la première guerre mondiale. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMÉRO 32 bis - 2017

- Hommage à Louis Le Cam.

NUMÉRO 33 - 2017

- Histoire du soldat Laugerie, parcours militaire d'un enfant du Nontronnais. *Josette Chaperon-Gay*
 - Le cinéaste Louis Delluc (1890-1924) - Homme de lettres oublié. *Gilles Delluc*

- Deux crimes en Nontronnais (1812-1826). La justice en ce temps-là. *François Reix*
- Le costume au Moyen Âge. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les églises à coupoles. *Serge Larüë de Charlus*

Commande d'anciennes Chroniques : Commande des numéros :

N ^{os} -1 à 16	10 €	X	=	€
N ^{os} 17 à 34	15 €	X	=	€
N ^{os} spéciaux, Brugière	20 €	X	=	€
N ^{os} bis	15 €	X	=	€
N ^{os} 28 bis t1 t2 t3	25 €	X	=	€
N ^{os} 29 bis et 31 ter	10 €	X	=	€
N° 30 bis	6 €	X	=	€

Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €) = €

Total : €

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GÉRARD Francis
Bernardières
24340 CHAMPEAUX
frgerard24@orange.fr

NB : les Chroniques ordinaires (n° -1 à 34) sont disponibles en mode PDF.

- gratuitement pour les membres du GRHIN

- au prix de 5 € l'exemplaire pour les non adhérents.

Les demander à l'adresse ci-dessus.

Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)¹

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques de l'année.